



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Conseil  
national  
des missions  
locales

Plénière du Conseil national  
des missions locales

Assemblée nationale  
12 Décembre 2007

## Sommaire

Intervention de Mme Françoise de Veyrinas, présidente du CNML : bilan 2007 du CNML .....	3
Présentation du bilan d'activité 2006 des missions locales et PAIO .....	15
Bilan des groupes de travail du CNML : .....	19
- Situation des jeunes	
- Partenariat renforcé ANPE / missions locales	
- Parcours 3, DUDE, et évolution de Parcours 3 : la relation entreprises	
- Europe International	
- Entreprises	
Perspectives financières 2008 pour les missions locales et présentation de la circulaire FSE .....	29
Signature de l'accord entre la Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP-SA), le Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi (FARE) et le CNML.....	31

**Présentation du Bilan 2007 du CNML par Madame Françoise de Veyrinas,  
Présidente du CNML**

**Françoise de Veyrinas**

Je souhaite tout d'abord souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre assemblée générale. Nous accueillons aujourd'hui M. le conseiller de Mme Lagarde, M. Lavergne, avec qui nous travaillons très étroitement puisqu'il est notre intermédiaire auprès de Mme Lagarde. Je tiens à saluer la présence de Mme Gérard qui représente l'ARF, d'André Montané qui représente l'ADF, ainsi que Laurent Hénart qui représente l'AMF.

Mesdames, messieurs les présidents, mes chers collègues, mesdames, messieurs les directeurs, mes chers amis, chaque année, nous organisons notre assemblée plénière afin de faire le bilan de l'action de notre conseil et de son secrétariat général, et je voudrais par la même occasion dire à Jean-Jacques Giannesini combien nous apprécions le travail de proximité, sur le terrain que lui et son équipe réalisent, car c'est bien notre rôle de missions locales. Soyez-en remerciés et félicités. Permettez-moi de remercier tous les acteurs du réseau des missions locales pour leur dévouement au service des plus en difficulté et de ceux qui ont parfois besoin d'une aide simple, suffisant à débloquer une situation. C'est par l'écoute parfois que nous pouvons débloquer des situations de jeunes.

Je souhaite rendre un hommage appuyé et sincère à tous les présidents ou représentants des Associations des Régions de France, de l'Assemblée Départementale de France, de l'Association des Maires de France, des membres des conseils d'administration, des administrateurs régionaux, les directeurs et les équipes pour la qualité de leur travail et leur implication courageuse dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Mais si nous sommes tous ici réunis, c'est parce que nous partageons la même passion, faire en sorte que les jeunes puissent réussir dans la société et y prennent pleinement leur place. Mes remerciements vont également aux différentes administrations partenaires pour l'aide technique précieuse qu'elles apportent régulièrement à nos travaux.

Je terminerai mes remerciements avec une mention spéciale pour quelques personnes. Tout d'abord, le vice-président Gérard Willmann, toujours présent à nos conseils et dans nos différentes démarches, rencontres, notamment auprès de Mme le ministre Lagarde, ou de l'Elysée quand ce fut nécessaire. Un mot également à André Montané pour le travail qu'il réalise, à Michel Grambert, à Pascal Mouille, à Sabine Bernasconi, et à l'équipe du secrétariat général, qui, tout au long de l'année, se dévouent activement afin de faire fonctionner nos groupes de travail, dont le bilan vous sera fait tout à l'heure. Les groupes de travail sont des étapes importantes, car ils permettent la concertation, la réflexion, et la préparation de nos actions.

Plusieurs faits marquants sont venus jalonnés notre action en cette année 2007, qui a été perturbée par deux élections successives, présidentielle et législatives, puis par les grèves du mois de novembre. Ces événements de nature différente ont eu pour conséquence la non tenue d'un ou deux conseils d'administration et de bureau. Cela n'a pas empêché notre conseil de fonctionner et de faire vivre tous les partenariats qui permettent de dégager de nombreuses solutions pour les jeunes accueillis dans nos missions locales.

Je commencerai par le sujet majeur, l'accès à l'emploi des jeunes, qui est notre priorité et celle du gouvernement. Accompagner les jeunes vers l'emploi durable est un défi que les missions locales ne pourront pas réussir sans l'aide de leurs partenaires naturels, les agences

locales pour l'emploi. Elles œuvrent au quotidien avec les équipes des missions locales, les agents de développement locaux, les services d'emploi communs, les entreprises partenaires, et toutes les structures de l'insertion par l'action économique, et tous ceux qui essaient de trouver des solutions pour l'emploi des jeunes. Nous faisons un travail en commun et nous partageons les mêmes objectifs.

L'accès à l'emploi des jeunes, suivi par les missions locales, reste pour le secrétariat général du Conseil national des missions locales une priorité pour 2008. Pour cela, nous devons apporter un appui et une méthodologie qui permettent à notre réseau d'enclencher des partenariats, des actions avec les acteurs du monde économique. Le partenariat et les actions avec le monde économique nous semblent indispensables, c'est l'aboutissement de notre travail et le début d'une insertion pour nos jeunes. Nos actions se déclinent en plusieurs points. En 2006, a été créé au sein du conseil national un groupe « entreprises » présidé par Sabine Bernasconi, et je tiens à lui dire un grand merci. Ce groupe associe les responsables des ressources humaines des entreprises partenaires et des missions locales.

D'autre part, l'élaboration d'un cadre commun, d'une méthode pour la mise en place d'actions locales, de valorisation des bonnes pratiques repérées sur l'ensemble du territoire national. Avec la volonté de mettre en avant les actions positives, parfois expérimentales, afin qu'elles soient partagées et répliquées sur l'ensemble du réseau. Une lettre d'information a d'ailleurs été créée pour permettre la diffusion des actions menées par les missions locales et les entreprises.

Le suivi et le pilotage des accords signés, avec une démarche adaptée aux attentes et à l'organisation des entreprises. Sur ce point, je souhaite réaffirmer ici que des accords signés entre les grandes entreprises et le CNML doivent se décliner et se mettre en œuvre au niveau régional. Comme je le dis souvent, signer des accords nationaux, c'est ouvrir une porte, mais il faut que ce soit repris à l'échelon local, que vous vous appropriiez ces signatures et les engagements des entreprises pour les décliner au plus près du terrain et permettre aux jeunes d'y accéder dans ces entreprises. Les animations régionales des missions locales sont des structures ad hoc qui peuvent piloter et animer les actions avec les entreprises signataires. Le secrétariat général apporte et continuera à apporter l'appui nécessaire, et assurera le lien pour que ces accords puissent pleinement se déployer sur les territoires.

Des actions sont déjà en place dans ce sens, et je tiens à saluer celle menée par notre collègue Jean-Paul Dupré, président de la RMLL du Languedoc Roussillon qui a signé il y a quelques jours un accord avec la Sncf en partenariat avec l'ANPE, et un accord avec les entreprises de propreté et services associés de sa région. Voilà des actions concrètes, simples, réappropriées à l'échelon régional.

Notre action doit être amplifiée par le développement du partenariat avec les acteurs du monde économique en signant de nouveaux accords. Signer est une chose, mais les faire vivre en est une autre, et nous ne pouvons que compter sur vous. Nous signerons un accord tout à l'heure avec la Fédération des Entreprises de Propreté qui doit permettre de favoriser l'insertion durable dans l'entreprise, et la qualification des jeunes accompagnés par les missions locales, par la voie de l'alternance, de l'apprentissage, et des contrats de professionnalisation.

La ville de Toulouse a signé un accord avec l'hospitalisation privée et une association présidée par un ami s'occupant des maisons de retraite, et nous avons remis des diplômes de professionnalisation à six jeunes qui, à travers un contrat, ont pu travailler dans des cliniques

privées. Dans ce secteur, comme dans celui du BTP, il y a des demandes, un vivier d'emplois non pourvus. A nous de travailler des accords avec ces structures.

En collaboration avec de nombreux partenaires du conseil national, comme l'ANPE, l'Association Jeunesse et Entreprises, la Marine, un projet d'accord avec le groupe DCNS doit être signé dans quelques jours. Il s'agit d'un acteur européen de premier plan sur le marché mondial des systèmes navals de défense. Ce projet, intitulé « Filières et compétences », doit permettre de renforcer le recrutement de 300 jeunes par an dans les filières de production en 2008, 2009 et 2010.

Enfin, nous devons mobiliser d'autres acteurs pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Il nous faut apporter un appui à la mobilisation des PME et des TPE du territoire. C'est ce que nous commençons à faire avec l'Association Entreprises et Progrès qui regroupe une centaine d'entreprises, qui a pour vocation de réconcilier la réussite économique et le progrès social. Nous allons poursuivre l'organisation d'une série de rencontres locales avec l'association qui pourra favoriser l'insertion des jeunes en difficulté. Une première expérimentation a eu lieu à Valence début décembre 2006 avec la participation d'une centaine d'entreprises. Cette rencontre visait à proposer des solutions aux besoins de recrutement des employeurs en favorisant le recrutement des jeunes. C'est bien notre mission première.

La dernière action concerne la collaboration avec l'Institut de Mécénat Social qui, en 2007, a permis à de nombreuses missions locales de développer des actions de parrainage, de découverte et de sensibilisation des métiers, porteurs dans le cadre de conférences de métiers. Une convention de partenariat entre le Conseil national et l'IMS sera organisée courant janvier 2008.

Avant de terminer, je voudrais rappeler notre rendez-vous à l'Elysée avec Bernard Martinot, conseiller social auprès du Président de la République, Gérard Willmann, Jean-Jacques et moi-même. Nous avons eu un temps fort qui nous a permis d'affirmer et de redire le travail réalisé par les missions locales dans le cadre des politiques mises en place par les gouvernements successifs en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Je sais que nous avons été écoutés, et que notre rendez-vous a permis de renforcer le regard porté sur le travail que vous faites, tous.

Je rappelle aussi notre participation, au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, à l'invitation de notre ministre Christine Lagarde, à deux tables rondes réunissant une vingtaine de grandes entreprises. Cette séance de travail faisait suite au rendez-vous que nous avons eu avec Sophie Boissard, directrice adjointe du cabinet de la ministre. Nous avons pu échanger et écouter les entreprises sur leurs bonnes pratiques en matière d'emploi, et sur les freins à l'embauche auxquels elles sont confrontées. C'est un point, ô combien important, à entendre de notre part.

Vous m'excuserez d'avoir été un peu longue, mais étant donné l'importance du sujet et de l'action du CNML en la matière, il m'est apparu nécessaire de m'y attarder. Mais l'accès à l'emploi est une finalité. Nous ne devons pas oublier que nos jeunes des missions locales, avant de parvenir à l'emploi durable, rencontrent bien des obstacles. Que ce soit en matière de santé, de logement, de mobilité, de discrimination, le jeune doit être accompagné afin de trouver les réponses à ses problèmes. Pour cela, le groupe « Situation des jeunes », que votre conseil préside par le biais de son vice-président Gérard Willmann, que je remercie particulièrement, a continué à capitaliser les bonnes pratiques. Oui nous savons qu'il y a des problèmes, oui nous savons que certains ont imaginé des réponses, et ces bonnes pratiques doivent donc être capitalisées.

Dans le domaine de la santé, des réunions régionales de mise en œuvre de la charte Santé pour les jeunes sont organisées. Par ailleurs, un groupe de travail construit un questionnaire d'autoévaluation sur la santé mentale des jeunes, qui permettra une meilleure appréciation de l'état de santé mentale des jeunes suivis en mission locale, sur laquelle nous avons peu de données chiffrées, mais également, il faut le dire, peu de réponses. Et pourtant, nous savons combien ce problème de santé est capital. Ne croyons pas que cette question est insoluble. Des réponses peuvent être apportées, mais encore faut-il que nous ayons des appuis.

Un autre domaine pose problème, celui du logement. Les bonnes pratiques sont nombreuses, mais toujours aussi précaires quant à leur financement. Le groupe travaille sur trente-deux propositions pour en choisir dix qui deviendront des priorités pour 2008. Les solutions visant à rendre les jeunes plus mobiles géographiquement sont maintenant connues et transférées. Là encore, les financements précaires ne permettent pas de les inscrire dans la pérennité, et cette dimension de la pérennité doit être travaillée.

Les leviers pour l'insertion professionnelle des jeunes, tels que le parrainage ou l'aide à la création d'entreprise, continuent leur montée en puissance. Un exemple à propos du parrainage. Un grand Carrefour sur l'Emploi a eu lieu dans notre région, que les missions locales ont préparé durant des semaines pour que les jeunes puissent rencontrer les quelque trois cents entreprises présentes. Les parrains ont été là pendant les deux jours pour les accompagner et les briefer, même quelques minutes avec qu'ils ne rencontrent les entreprises. Je souhaite dire un grand bravo au parrainage, qui repose sur le bénévolat, mais avec un professionnalisme et un vécu tout à fait exceptionnels. Citons également le programme Créa Jeune, mis en place en partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique. Toutes ces actions sont efficaces pour lutter contre les discriminations.

L'ensemble des travaux du groupe « Situation des jeunes » va prendre en cette fin d'année un éclairage particulier, avec l'organisation du Grenelle de l'Insertion à l'accompagnement social, piloté par le Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch. Nous y avons déjà toute notre place dans sa préparation, ainsi que dans un groupe de travail. En effet, comme d'autres acteurs de l'insertion, celui-ci nous a sollicités pour évaluer les politiques actuelles d'insertion et proposer des améliorations, voire les renforcer, visant à faire sortir de la pauvreté un nombre significatif de jeunes. Je rappelle notre leit motiv : savoir évaluer, pour donner plus de force à nos actions, et surtout innover à partir de l'évaluation. Evaluer est le plus difficile, mais cela permet de mettre parfois de côté ce qui n'a pas apporté ce que nous en attendions pour aller voir d'autres bonnes pratiques. Capitaliser sur le champ de la santé, du logement, de la mobilité, du parrainage, de la lutte contre les discriminations, contre l'illettrisme, où la mise en place d'actions pourra être valorisée.

Ce sera aussi l'opportunité de travailler sur l'outil Parcours 3. La ténacité du conseil national a permis de donner à cet outil toute sa force. Parcours 3 permet la saisie des données sur le réseau des missions locales et le rendu statistique sur les différents champs d'insertion sociale. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur notre territoire est une priorité. N'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et que nous devons aussi évoluer dans un contexte européen. Pour ce faire, le groupe Europe International, grâce à l'action déterminée de son président André Montané, relayé par une équipe pluridisciplinaire, est aujourd'hui reconnu. Un jour où nous recevions M. Borloo, André Montané a été là pour donner de la voix par rapport à ce qui devait être fait au niveau européen. Merci, André, de ta voix forte mais pertinente. Je souhaite que ces travaux soient portés à la connaissance du Secrétariat général à la présidence française de l'Union européenne. Le Groupe Européen International

s'est ouvert aux partenaires et a initié un travail de proximité avec les Animations régionales ainsi qu'un transfert des bonnes pratiques dans les régions.

L'année 2008 doit permettre à plus de jeunes de missions locales d'accéder aux programmes européens pour avoir les clés de l'avenir. Pour ce faire, amplifions nos actions collectives. De façon symbolique et afin de marquer l'engagement européen au réseau des missions locales, je demande au groupe Europe International de travailler avec la Fondation Dexia. Gérard Willmann s'est rendu à la Fondation Dexia où il a trouvé toute la force nécessaire et le souci que le jeune soit au cœur de la citoyenneté. Apprendre au jeune la citoyenneté, c'est lui donner une force pour rentrer dans la vie active.

Je profite de cette occasion pour saluer l'action menée par la Fondation Dexia Crédit local, qui s'est engagée auprès du conseil national depuis 2002 afin de favoriser le développement des initiatives citoyennes dans les missions locales. Les actions menées par les jeunes eux-mêmes sont mises en exergue, et doivent être un encouragement pour les autres jeunes. Je souhaite également féliciter la Fondation pour avoir créé en 2007 l'École de la Citoyenneté en faveur des jeunes des zones urbaines sensibles. Cette école vise à former chaque année une centaine de jeunes pour en faire des citoyens actifs dans leur quartier. Les conseillers des missions locales proposent des candidatures de jeunes à l'école. L'objectif de l'école est de sortir des jeunes de leur quartier et de leur offrir un espace d'expression. La formation se déroule à Paris durant une semaine. Des rencontres sont organisées avec des professionnels, incarnant les rouages de notre démocratie. Elus, journalistes, arbitres sportifs, chefs d'entreprise, bénévoles d'associations. A l'issue de cette formation, les jeunes reçoivent un diplôme et peuvent rester en contact avec l'école au travers d'un site Internet.

Notre partenariat avec l'ANPE se renforce. Sous l'impulsion de son président, Pascal Mouille, l'année 2007 a été marquée par le renouvellement et l'approfondissement du champ partenarial avec l'ANPE. Nous ne sommes pas dans une rivalité, mais dans une complémentarité.

Gageons que l'évolution institutionnelle, la fusion ANPE/Unedic permette de poursuivre, dans la voie du rapprochement, les acteurs de l'emploi sur la base de cette même attente. Pour prendre quelques exemples concrets de réalisations en 2007, je dirai deux mots sur le déploiement du Dossier Unique du Demandeur d'Emploi, le DUDE, et sur les personnels affectés par l'ANPE dans les missions locales.

Avec le DUDE et son interconnexion avec Parcours 3, nous voyons la fin de la double saisie. Non seulement le réseau des missions locales est le premier réseau cotraitant de l'ANPE, mais il est le seul bénéficiaire de ces dispositions. De plus, l'Agence affecte du personnel au sein des missions locales, montrant ainsi toute l'ambition du partenariat renforcé pour les deux réseaux. Ainsi, je formule le souhait avec vous qu'en 2008, le temps administratif dégageé par les saisies informatiques soit investi dans le partenariat renforcé. Nous économisons du temps. Renforçons notre partenariat.

C'est tout naturellement que j'aborde le groupe de travail Parcours 3/DUDE, présidé par Michel Grambert, que je remercie au nom de tous pour le travail réalisé. En effet, le CNML a pu s'impliquer plus encore dans le suivi des systèmes d'information utilisés par les missions locales et dans l'animation du réseau sur ces aspects. Le bilan est riche. Le déploiement du DUDE dans les missions locales est bon. Nous pouvons presque dire que c'est une réussite. L'interconnexion des systèmes d'information ANPE, Unedic et missions locales, appelée de nos vœux depuis fort longtemps, sera déployée dans quelques jours pour une première région, celle de Midi-Pyrénées, et elle sera généralisée d'ici le mois d'avril dans toutes les régions.

Parcours 3 a vu ses fonctionnalités considérablement évoluer. De nombreux projets sont à l'étude à ce jour, et je me réjouis de la proposition qui nous sera faite tout à l'heure de permettre à toutes les missions locales de traiter avec Parcours 3 la relation avec les entreprises.

Nous avons optimisé la communication auprès du réseau. Celle-ci reste encore perfectible, bien entendu, nous pourrions toujours l'améliorer, mais je crois pouvoir dire que les missions locales sont aujourd'hui mieux informées et mieux accompagnées sur ce sujet. D'autres partenariats ont été renforcés avec l'AFPA, l'Education nationale, et la Défense nationale.

Tout d'abord l'AFPA. Notre partenariat s'est naturellement renforcé avec la mise en œuvre territoriale du programme préparatoire aux contrats à l'alternance. Les deux tiers des 7 000 jeunes qui sont entrés dans les stages AFPA viennent des missions locales. Afin de développer ensemble un service concerté et pertinent au niveau territorial, ce partenariat a été formalisé par des conventions de coopération entre les associations régionales des missions locales et les directions régionales de l'AFPA, comme en Pays de Loire.

Nos relations avec l'Education nationale se sont poursuivies et enrichies. Il y a encore du travail. Nous travaillons, en étroite relation avec les collaborateurs du délégué interministériel, à l'orientation dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions pour améliorer les relations entre les établissements scolaires et les structures d'insertion. Il nous arrive parfois de rencontrer des jeunes ayant quitté le système de l'éducation nationale, n'ayant aucun projet, et qui se retrouvent durant une année confrontés aux difficultés et à la plus grande vulnérabilité. Un jeune fragile, qui ne bénéficie d'aucun suivi, qui vit dans les quartiers difficiles de nos villes, peut parfois sombrer, en l'espace de quelques semaines, dans la drogue ou la délinquance.

Il s'agit donc pour nous de renforcer nos relations avec les établissements scolaires. Il s'agit du délicat et difficile problème de l'insertion professionnelle des jeunes qui quittent l'école en cours de scolarité ou qui sortent du système éducatif sans qualification. Les associations régionales jouent un rôle primordial, en s'appuyant notamment sur des partenariats locaux pour diffuser les bonnes pratiques et chercher à formaliser les coopérations professionnelles avec les recteurs d'académie, comme c'est le cas en Picardie.

Nos relations avec les structures de la Défense se sont, elles aussi, densifiées. Nous avons formalisé notre partenariat avec l'établissement public d'insertion de la Défense au travers d'une convention pour le recrutement et le suivi des volontaires pour l'insertion. Concrètement, la moitié des volontaires accueillis dans les vingt-deux centres Défense Deuxième Chance vient des missions locales. Et des présidents d'associations régionales ont souhaité amplifier ces centres sur leur propre territoire, comme c'est le cas en Languedoc-Roussillon et en Corse. Dans le cadre de la coopération avec la direction du service national, nous avons poursuivi les contacts locaux entre les missions locales et les bureaux du service national, afin de prévenir l'exclusion des jeunes repérés en difficulté, notamment par rapport à la maîtrise de la langue française, lors des tests effectués lors des journées d'appel et de préparation à la Défense.

Des expérimentations ont ainsi été engagées en Bourgogne, en Limousin, en Ile-de-France, pour renforcer les contacts, mieux faire connaître l'offre de service des missions locales, aux personnels des bureaux du service national, et améliorer la qualité du suivi des jeunes détectés en difficultés. Nous avons à faire connaître le travail que peut faire une mission locale, non seulement au service des jeunes, mais également au service des différents partenaires, et c'est le cas pour le service national. Le principe d'action, qui repose sur l'émergence

d'expérimentations menées localement, de manière très pragmatique, nous a naturellement conduit à accueillir la demande de la Direction des Ressources humaines du ministère de la Défense d'étendre au territoire français l'expérimentation engagée en Picardie à l'initiative de Gilbert Curie, président de la mission locale.

Il s'agit d'aider les armées à réussir la reconversion professionnelle de certains jeunes qui quittent l'armée avant quatre ans de service. Ainsi, après avoir été étendue à l'Alsace, l'expérimentation est engagée depuis quelques semaines sur le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, le Centre, et la Provence Côte d'Azur.

Il me reste à aborder notre politique de communication. Même si nos moyens ne sont pas toujours à la hauteur de nos ambitions, nous attachons une attention particulière à la communication du CNML réalisée grâce à l'action quotidienne de notre secrétariat général. En mars 2006, nous avons ouvert un site Internet du Conseil national. Cet outil d'information est destiné à tous les acteurs du réseau des missions locales : élus locaux, professionnels d'insertion des jeunes, et à nos partenaires publics et privés. Avec cet outil de communication, nous souhaitons offrir une information d'actualité concernant tous les niveaux du réseau, les pratiques locales, les structures et les activités de notre Conseil national. En 2008, le bureau et moi-même souhaitons que le CNML profite pleinement des nouveaux moyens dont il dispose du fait de son rattachement au ministère de l'Economie afin de développer ce site et le rendre plus actif.

Pour conclure, vous pouvez constater que notre Conseil et notre secrétariat général ne sont pas restés inactifs, même si parfois les conditions n'étaient pas optimales par rapport au travail que nous avons à faire. Nous devons rester vigilants quant à la cohérence de nos interventions, éviter la concurrence entre nos différentes structures nationales, de présidents et de directeurs. Chacun doit rester dans son rôle. Il faut éviter le mélange des genres qui fait entendre des voix discordantes et véhicule une mauvaise image de notre réseau.

C'est la raison pour laquelle nous avons, durant cette année 2007, sans cesse rappelé le rôle moteur du Conseil vis-à-vis de l'Etat, des collectivités locales, et les missions locales. Et nous entendons jouer cet interface jusqu'au bout. Nous avons un rôle de facilitateur, voire même parfois de détonateur. Nous sommes bien là pour dire ce qui va et ce qui ne va pas, pour rappeler ce qu'il est nécessaire de faire pour que nos jeunes puissent bénéficier de l'insertion qu'ils méritent dans le monde du travail.

Avant de clore mon propos, j'aimerais revenir sur notre proposition de création d'une structure nationale pour une nouvelle gouvernance, plus dynamique, plus claire, plus performante des missions locales. Cette proposition de création d'une agence nationale pour l'insertion des jeunes est portée par de nombreux élus. En témoignent les nombreuses questions parlementaires posées ces dernières semaines. Même si elle n'a pas été retenue pour l'instant, elle n'en demeure pas moins la meilleure solution pour que notre réseau soit mieux structuré et soit doté d'un contrat national d'objectifs et de moyens. Notre réseau ne doit pas être soumis à l'appréciation d'un seul interlocuteur en région, sans possibilité d'un dialogue ouvert avec tous les partenaires publics des missions locales. Il faut des règles et des indicateurs partagés définis au niveau national, qui soient les mêmes pour tout le monde. Nous éviterions qu'il y ait deux poids et deux mesures.

Je sais qu'il nous reste encore à convaincre une partie des présidents des missions locales du bien-fondé de cette proposition. Mais rappelez-vous, lors du débat sur la décentralisation, la suppression de l'article 11 qui marquait le désengagement de l'Etat dans nos missions locales n'avait pas fait l'unanimité. Malgré cela, le Conseil national a œuvré pour conserver et

renforcer la place des missions locales dans la mise en œuvre des politiques nationales pour l'emploi des jeunes. Si, à l'époque, nous avons écouté certains, je vous laisse juge de la situation dans laquelle seraient nos missions locales.

Nous continuerons ensemble, je continuerai avec vous à porter cette idée, car je suis convaincue que l'existence de cette nouvelle structure est indispensable pour conserver la spécificité de notre action en faveur de l'emploi des jeunes, dans la réforme prochaine du Service public de l'emploi. Sachez que mon action a toujours été guidée et continuera d'être guidée par l'intérêt général, c'est-à-dire la recherche de solutions concrètes pour les jeunes accueillis dans nos structures en matière d'insertion sociale et professionnelle. Et pour un meilleur fonctionnement de nos missions locales et une meilleure reconnaissance du travail fourni.

Tout le monde n'a pas toujours conscience du travail quotidien fourni par nos chargés de mission, nos directeurs des missions locales, qui se remettent constamment en cause, considérant que le résultat n'est pas toujours à la hauteur de leurs espérances. C'est ainsi que je me suis exprimée à propos de la convention pluriannuelle d'objectifs, rapportant les observations, les inquiétudes exprimées par beaucoup de présidents et de directeurs de missions locales. Tel est mon rôle, et je le remplis avec plaisir et conviction. C'est aussi valable pour la future circulaire du FSE. Vous pouvez compter sur le Bureau, sur moi-même, pour faire les remarques qu'il y aura lieu de faire afin de ne pas réitérer les erreurs du passé.

De même, pour des raisons de crédibilité du réseau, je rappelle l'urgence à lancer la démarche d'évaluation des missions locales et à renouveler, au nom de notre Conseil, la demande de moyens financiers pour lancer la démarche d'accompagnement permettant à chaque mission locale de s'approprier le référentiel national d'évaluation créé en septembre 2004 sous la responsabilité de notre collègue Annie Lange, que je remercie pour la ténacité dont elle a su faire preuve.

Je vous remercie de m'avoir écouté, même si j'ai pu vous paraître un peu longue, mais il est toujours important de partager tout ce qui nous motive dans nos missions locales, c'est-à-dire donner à nos jeunes la formation nécessaire pour leur permettre de s'insérer dans la société, donner à nos partenaires le complément nécessaire.

*(Applaudissements)*

Vous avez raison de vous applaudir, car c'est de vous dont il était question dans mes propos. Je passe la parole à M. Lavergne, qui représente Mme la ministre. Soyez le bienvenu.

### **Patrick Lavergne**

La ministre aurait souhaité être parmi nous, elle regrette de ne pouvoir honorer l'invitation que vous lui aviez faite, mais elle est retenue par des travaux parlementaires. Elle est très attentive aux travaux du CNML, et elle a tout particulièrement apprécié votre présence lors des tables rondes qui se sont tenues à Bercy il y a quelques semaines, dans le cadre de la préparation du volet Emploi du « Plan Banlieues » qui sera présenté à la fin du mois de janvier 2008.

Je rappelle également que l'insertion professionnelle des jeunes est un axe majeur de l'action de la ministre dans le domaine de l'emploi. Notamment parce que les objectifs de sa lettre de mission d'un taux de chômage de 5% et d'une augmentation du taux d'emploi à 70% ne seront pas atteints sans une action forte, sans des résultats sur l'emploi des jeunes. Pour

illustrer cela, elle a tenu à se déplacer à Nanterre, il y a environ quinze jours, au siège de Vinci, qui recrutait neuf jeunes, en partie en CDI et en partie en CDD, après un passage en JEC. Le recrutement de ce JEC ayant été fait en partie au sein des missions locales. Ce qu'elle a tenu à souligner sur place.

Lors de l'entretien que vous avez eu avec Sophie Boissard, la directrice adjointe, il y a un mois et demi, la place centrale des missions locales dans le dispositif de l'insertion professionnelle des jeunes a été rappelée avec force. A cette occasion a été souligné tout l'intérêt du travail de modernisation du conventionnement auquel vous avez participé, qui a été ingénierisé par la DGEFP, mais qui a été mené avec l'ensemble des acteurs du réseau. Cette réforme, perçue comme essentielle, donnera davantage de visibilité à l'offre de service et participera à l'amélioration des performances des missions locales. A été souligné également l'intérêt des partenariats avec les entreprises, et un groupe doit d'ailleurs se réunir cet après-midi à Bercy, auquel participera également le cabinet de Mme Lagarde.

Je souhaite aussi évoquer la lettre de mission que la ministre doit prochainement adresser à votre Conseil, qui exprimera des attentes à votre égard sur des points particuliers. Sur l'articulation des missions locales avec le nouveau Service Public de l'Emploi qui sera constitué par la fusion entre l'Unedic et l'ANPE et qui sera un axe central. Sur la nécessité d'une articulation avec des réseaux spécialisés, que sont les missions locales et les Maisons de l'Emploi. Nous serons en attente des propositions que le Conseil pourra nous faire pour aboutir à la meilleure articulation possible.

Des propositions sont également attendues sur la réduction des écarts de chômage notamment entre les ZUS et le reste du territoire, propositions simples, concrètes, opérationnelles, qui devront s'insérer dans le cadre du « Plan Banlieues » qui sera proposé début 2008. Enfin, la ministre attend des propositions de votre part afin de voir comment le partenariat avec les entreprises que vous avez déjà initié pourra être déployé de façon beaucoup plus large. Je vous remercie.

### **Françoise de Veyrinas**

Je vous remercie. Nous attendons cette lettre de la ministre avec impatience. Sachez que nous dirons toujours ce que nous avons à dire, nous sommes là pour cela, mais nous saurons également être toujours les relais positifs de ce qui peut être mis en place pour nos jeunes.

### **Patrick Lavergne**

La ministre a également l'habitude de dire ce qu'elle pense, et elle n'en attend pas moins de ses interlocuteurs et de ses partenaires.

### **Françoise de Veyrinas**

Je passe la parole à Mme Gérard, qui va, au nom de l'ARF, nous dire quelques mots.

### **Pascale Gérard**

Au nom de l'Association des Régions de France, je souhaite faire état à la fois du mécontentement et de l'inquiétude des régions tant sur le fond que sur la forme et donc sur la méthode qui a prévalu dans l'élaboration des conventions pluriannuelles d'objectifs. La concertation absolument nécessaire avec les collectivités locales et les régions, que nous avons réclamée à corps et à cri, n'a pas eu lieu. Et donc la situation ainsi créée place l'Etat dans une situation où il a défini de façon unilatérale son intervention en matière de

financement des missions locales, définissant seul, là encore, l'offre de service des missions locales autour de cinq axes. Cela dans un contexte où, comme l'a rappelé récemment Madame la ministre, l'Etat n'assure que 40% des financements du réseau. Les régions découvrent que deux lignes de ces CPO concernent, d'une part, l'entrée des jeunes sur les programmes régionaux de formation, et d'autre part, leur entrée en alternance. Nous ne voyons donc pas très bien comment ces CPO peuvent être travaillés sans les régions sur ces deux objectifs tout à fait légitimes, mais qui, encore une fois, concernent directement les politiques publiques régionales.

Par ailleurs, un certain nombre de régions avaient signé un contrat d'objectifs et de moyens, régions, départements, Etat avec nos ARDML respectives. Ce document traduisait la volonté des différents partenaires que nous sommes de sécuriser les missions locales sur leur champ d'intervention et dans leur fonctionnement. Pour les régions ayant signé ce contrat d'objectifs et de moyens, ce document constitue et constituera le cadre de référence unique et exclusif du partenariat.

Nous considérons que l'Etat, avec la mise en place des CPO, ne respecte pas sa signature et casse de façon unilatérale les contrats qu'il avait signés avec les régions, les départements, et les ARDML. Nous sommes de nombreuses régions à avoir choisi de bouder et donc de refuser le strapontin que nous offrait l'Etat dans nos régions, dans l'élaboration de ces CPO, sans aucune marge de manœuvre à propos de ces cinq axes définis a priori de façon unilatérale au départ.

Dans un deuxième temps, inquiétude des régions lorsque nous sommes obligés de constater que la CPO laisse en suspens la sécurisation financière du réseau. D'une part, en ne retenant pas le principe d'une indexation des moyens alloués par l'Etat prenant en compte l'impact de la convention collective et l'augmentation du coût de la vie. Pour vous paraphraser, Mme la Présidente, je dirai que dans une région que je connais bien puisque c'est la mienne, la région Provence Alpes Côte d'Azur, nous avons pris notre responsabilité et nous prenons pour notre part en charge le surcoût lié à l'application de la convention collective. Nous avons été les uns et les autres très attachés à l'élaboration de cette convention collective qui constitue une vraie reconnaissance en soi du métier de conseiller d'insertion. Il nous semble maintenant que chacun d'entre nous doit prendre ses responsabilités, y compris ses responsabilités financières, pour qu'elle puisse être appliquée.

Inquiétude également des régions puisque la CPO écarte de son champ d'application le problème du financement par le FSE. Je vois que ce point est à l'ordre du jour. Peut-être aurons-nous des assurances et des garanties.

Inquiétude enfin sur les redéploiements qui pourraient être faits à moyens constants de l'Etat sur la base de critères « de résultat », lesquels critères ont été élaborés, visiblement de façon unilatérale. Nous craignons que ces critères mettent en péril des missions locales qui accueillent déjà les jeunes les plus en difficulté, et qui risqueraient de ne pas avoir les meilleurs résultats, si tant est que ces résultats sont des résultats en termes d'insertion directe.

Pour conclure et appuyer vos propos introductifs, Mme la Présidente, en matière de nécessaire complémentarité des différents financeurs pour le bon fonctionnement des missions locales, complémentarité d'objectifs, mais également de financements. Nous souhaitons clairement dire que nous ne pouvons nous asseoir sur le protocole 2005 que nous avons signé. Nous demandons en conséquence à Mme Lagarde qu'une réelle concertation se mette en place. L'Association des Régions de France est prête à jouer pleinement son rôle et à se mettre autour d'une table.

Après les propos que vous venez de tenir, M. Vergne, je ne suis pas certaine que nous soyons correctement partis avec une lettre de mission qui partirait du ministère. Pourquoi pas une lettre de mission qui partirait de l'Association des Régions de France, puis de l'Association des Départements de France. Je crains que nous ne rendions les missions locales complètement schizophrènes avec des métiers totalement différents et des complémentarités qui ne seraient plus mises en place, tout cela dans l'objectif de l'insertion de nos jeunes sur nos territoires. Je vous remercie.

**Françoise de Veyrinas**

Merci pour la clarté de vos propos.

**André Montané**

Dans notre département, nous nous interrogeons. Nous nous interrogeons sur les orientations du CPO et les injonctions qui nous sont faites par l'Etat ou son représentant de décliner les conventions, soit envers la région, soit envers le département en fonction des cinq axes du CPO. Nous ne comprenons pas pourquoi il nous est demandé, en particulier, de flécher certains financements sur l'axe 3 Emploi, qui ne relève absolument pas de notre compétence. Notre compétence première au niveau du département est l'accompagnement social des jeunes, mais l'emploi n'est pas notre priorité. Comme l'a dit Mme la Présidente, l'emploi est la finalité, mais un emploi ne saurait se mettre en place sans prendre en compte le logement, sachant que le logement, c'est l'identité du jeune, la mobilité, la culture. Faire de l'emploi pour faire de l'emploi, mettre un jeune dans l'emploi et le retrouver au chômage six mois après, ce n'est pas la peine. Si nous ne travaillons pas fondamentalement sur tous les pré-requis et les pré-acquis, le jeune ne restera pas dans l'emploi. Aussi, nous ne pouvons accepter de flécher nos financements sur les cinq axes du CPO.

Ce que nous souhaitons, au niveau des départements de France, et par rapport à la nouvelle loi de mars 2006 sur l'aide sociale à l'enfance qui étend nos compétences au niveau de l'adolescence et des jeunes majeurs, c'est de pouvoir confier aux missions locales l'accompagnement qui doit être proposé à nos jeunes, que ce soit au niveau de la prévention, de l'accompagnement des allocataires du RMI, de l'accompagnement des parents isolés. Sachant que nous avons de nombreuses jeunes mères de moins de 26 ans en errance. Nous souhaitons pouvoir confier aux missions locales la santé, la prévention de nos jeunes.

Nous souhaitons également pouvoir faire participer les missions locales au nouvel observatoire que les départements doivent mettre en place en termes de suivi des jeunes, car c'est le cœur de métier des missions locales de les accompagner et de consolider leur insertion socioprofessionnelle.

S'agissant des départements, et notamment la région Midi-Pyrénées, nous avons été particulièrement éprouvés par la non cohérence au niveau du territoire de l'application du fonds social européen n° 2. Il nous est demandé de conduire avec le CPO des jeunes vers l'emploi, mais comment allons-nous conduire des jeunes vers l'emploi alors que la première chose que nous allons faire le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de licencier ceux qui sont sensés les accompagner. Quelques exemples. En Haute-Garonne, 14 licenciements sont prévus, 8 en Tarn-et-Garonne, 5 dans l'Ariège. Pourquoi ? Parce que la compensation du Fonds social et du FSE 2 n'a pas été prévue. C'est dramatique. En 2007, nous avons réussi avec des aides de l'Etat et des conseils régionaux, et nous tenons à vous remercier car ce n'était pas votre mission, mais vous avez été présents.

Nous allons demander à l'Etat de bien vouloir se pencher sur cette compensation. Nous sommes prêts à accomplir les missions qui nous sont confiées à condition que l'on nous en donne les moyens. Nous n'assurerons nos missions qu'en fonction des moyens qui nous seront attribués. Je vous remercie.

### **Olivier Wickers**

Beaucoup de choses ont été dites, qui peut-être dépassent le cadre de la CPO elle-même. Pour revenir au cadre de cette CPO, je suis un peu surpris car je ne me souviens pas que les régions et départements consultent l'Etat sur leurs conventions de subvention, par exemple. Je rappelle ce point de méthode. Je rappelle que la subvention Emploi représente 40% du financement des missions locales, et la réforme de cette convention de subvention de l'Etat s'est faite dans un groupe technique qui a lui-même construit l'offre de service, laquelle n'a pas été décrétée par l'Etat mais elle émane des représentants du secteur réunis par la DGEFP et le CNML en toute transparence. Elle est donc une élaboration des missions locales elles-mêmes qui, vis-à-vis de l'Etat, souhaitent que ce cadre de subvention soit posé. Il est par ailleurs prévu, depuis l'origine, bien qu'il s'agisse d'un outil technique, de faire tout ce qu'il est possible de faire au niveau national sous l'égide du CNML, comme en région, afin de partager cet outil. A mon avis, il ne faut pas oublier cette méthode d'élaboration d'un outil technique et non pas y voir une sorte de modification politique d'un équilibre que l'Etat aurait souhaité soudain imposer.

Quant à la question de savoir s'il est opportun que la ministre adresse une lettre de mission au CNML, je pense que Patrick Lavergne pourra en dire un mot. C'est également un sujet relativement politique qui n'est pas tout à fait celui de la CPO. Sur Midi-Pyrénées, région particulièrement représentée, il est vrai que nous avons connu des difficultés. En moyenne, la subvention du ministère de l'Emploi représente donc 40% du budget global des missions locales, en Midi-Pyrénées, elle représente 50%, c'est-à-dire que l'Etat est sur-motivé, si j'ose dire, et fait plus que sa part moyenne dans cette région. Nous sommes donc à dix points au-dessus de nos financements moyens en Midi-Pyrénées, hors la dotation exceptionnelle que nous avons été conduit à débloquent en 2007. Je pense qu'il sera difficile d'aller plus loin.

Concernant la lettre de mission, il me semble que le CNML a traditionnellement reçu des lettres de mission de chacun des ministres qui ont travaillé avec lui. Par ailleurs, la ministre est tout à fait prête à échanger avec chacun des partenaires, notamment avec les régions et les départements, sur la politique de l'insertion professionnelle.

### **Jean-Jacques Giannesini**

Pour répondre sur la concertation pour la CPO, il a été en effet prévu dès l'origine de se concerter avec l'ADF, l'ARF, l'AMF, mais cela a été retardé du fait de deux événements majeurs cette année, à savoir les présidentielles et les législatives. La CPO n'est sortie qu'au mois d'octobre. Les municipales ont lieu en mars, nous allons donc essayer d'organiser au mois une réunion en janvier. L'objectif du CNML était d'harmoniser tous les conventionnements de financement pour les missions locales, d'une part, pour qu'elles soient dégagées de cette cacophonie et, d'autre part, pour sécuriser les financements que ce soit pour l'Etat, les régions, les départements, et les communes.

## Présentation du bilan d'activité 2006 des missions locales et PAIO

### Jean-Paul Dupré

Nous avons largement évoqué l'un des éléments forts permettant le fonctionnement des missions locales et des PAIO, à savoir le financement. Chacun doit assumer son rôle, qu'il s'agisse de l'Etat, des régions ou des départements. Mais un des financeurs du FSE a toute son importance, il s'agit des représentants des communes et des EPCI. Sans le soutien des communes ou des communautés de communes ou d'agglo, qui représentent plus de 20%, je ne vois pas comment les équilibres budgétaires pourraient se faire. Il faut donc que chacun en ait pleinement conscience, notamment l'Etat, les régions, et même les départements. Notre souci est l'insertion des jeunes. Nous avons tous la volonté d'y travailler. Je partage tout à fait votre analyse, Madame la Présidente, sur ce que doit être la volonté de chacun, et notamment le rapprochement vers les grandes entreprises au travers de conventions ou d'accords. En Languedoc-Roussillon, nous en avons déjà signés cinq ou six. Mais également avec le tissu des PME, des TPE, du commerce et de l'artisanat. Nous avons notamment signé un accord avec la Chambre Régionale des Métiers du Languedoc-Roussillon.

Les parrainages sont également un élément très important car ils permettent de faire découvrir la vie de l'entreprise à des jeunes qui sortent du système scolaire, et de donner une certaine confiance. Cela se termine souvent par des entrées dans une activité professionnelle grâce à l'implication des parrains. Chacun commence à percevoir aujourd'hui l'importance des missions locales et des PAIO. Jusqu'à présent, c'était assez confus. Mes collègues du conseil général et des conseils régionaux en conviendront certainement. Tout cela a bien évolué. Je suis aujourd'hui parlementaire et maire de Limoux, je suis membre de l'Association des Petites villes de France, et je souhaite que tant les conseils généraux que les conseils régionaux aient bien conscience, quand sont déterminés les modules de formation, de ce qu'il est nécessaire de mettre en place. C'est-à-dire des formations correspondant à l'attente des jeunes. Il faut saluer le travail réalisé par les agents. Aujourd'hui, la charge de travail des agents dans les MLI est à plus de cent pour cent, et il faudra donc leur attribuer des moyens complémentaires et à partir de là nous pourrons ouvrir la discussion. Je ne suis pas mandaté par l'Association des Petites Villes de France, mais je rappelle que les communes participent à quasiment 23% sans aucune compétence en la matière. Sachant que bien souvent, elles offrent le gîte pour quasiment rien.

### Françoise de Veyrinas

Une lettre de mission de l'ARF au CNML serait tout à fait extraordinaire. La décentralisation peut être la meilleure comme la pire des choses, sachant que des régions et des départements ne sont pas traités de la même façon. Mais j'estime que tous les jeunes doivent avoir les mêmes chances. Certaines régions ne sont pas exemplaires, d'autres le sont. Si, officiellement, nous menions un travail en commun à travers une lettre de mission, cela nous aiderait beaucoup. En tout cas, notre conseil est tout à fait prêt à travailler en ce sens.

### Jean-Paul Ray

Les interventions précédentes ont posé notamment le problème de la sécurisation et de la CPO. Pour reprendre les propos de Jean-Paul Dupré, ce sont les communes qui sont à l'initiative des missions locales et les financements sont de 20 ou 25%. Je rappelle que

lorsque nous avons créé les missions locales, l'Etat s'engageait à financer la moitié, c'est-à-dire 50%. Tout peut évoluer dans le temps, mais nous sommes aujourd'hui à 40 pour certaines. Je suis surpris en revanche que l'on discute d'une CPO en théorie avec le Directeur régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation. Quand je reçois un courrier ainsi rédigé : « Je souhaite tendre à un rééquilibrage des financements d'Etat sur les structures d'accueil qui, à mon sens, sont fondées sur l'histoire des structures. Je demande donc à l'animation régionale de faire des propositions de critères à prendre en compte et de revoir les financements. Et à partir de ce cadre régional, le dialogue de gestion locale aura lieu dès début janvier. Dans le cas où vous ne feriez pas les objectifs précis à prendre en compte, les objectifs et les critères que je retiendrais seront les suivants : DEFM et accès à l'emploi ». Qu'on ne me dise donc pas qu'une CPO, c'est du partenariat et de la discussion. Nous verrons le préfet de région dès lundi pour rappeler au Directeur régional du Travail et de l'Emploi qu'on ne travaille certainement pas de cette façon. Quand, de plus, on me dit que certaines missions locales pourraient voir leur financement d'Etat diminuer de 30%, et qu'on se permet de me dire que si nous voulons garder nos financements, les communes n'ont qu'à financer... Les communes peuvent financer, mais à ce moment-là, ce sont elles qui vont décider ce qu'elles vont faire et nous n'aurons pas une directive de l'Etat.

### **Gérard Willmann**

Vous confirmez nos inquiétudes concernant la CPO et les futurs contrats d'objectifs tels que réalisés au niveau de la région Rhône-Alpes. Auparavant, l'Etat et la région travaillaient ensemble pour définir un cadre général de concertation et discuter avec nous sur le contrat d'objectifs. Demain, avec la CPO, comment allons-nous pouvoir garder cet esprit et cette organisation de concertation ? Mon rôle de président régional et de vice-président national est de faire en sorte que les deux maillons poursuivent la concertation, mais si la CPO peut être séduisante sur le plan technique, cette démarche oublie la dimension politique, c'est-à-dire la mobilisation d'autres acteurs dans le cadre de l'esprit du protocole 2005.

Nous allons devoir être très vigilants et sortir du cadre purement technique pour arriver à une dimension politique. Le souhait est d'aller vers des contrats d'objectifs bilatéraux, y compris intégrer à terme les conseils généraux, puisque nous représentons les collectivités locales. Si nous ne le faisons pas, le réseau aura reculé et nous n'aurons rien gagné. Il faut que les partenaires puissent définir des objectifs communs permettant une concertation et une coordination de nos actions sur le plan du territoire. En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, je suis donc très inquiet. Je suis pour le respect des signatures, et quand il y a rupture de contrat, ce sont les parties ensemble qui décident à la demande de l'une ou l'autre des parties. En tout cas, je ferai en sorte que ce contrat ne se modifie pas pour 2008. C'est impératif. En revanche, nous restons très ouverts pour la discussion sur 2009, sachant que nous essaierons de préserver la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens à plusieurs.

### **Sylvie Platania**

Je souhaite intervenir au nom de la l'ARDML PACA et de son président Jean-Louis Dieux, que j'ai l'honneur de représenter ce soir, sur un point essentiel relatif à la sécurisation du financement du réseau des missions locales. Il s'agit de la question de l'impact de la convention collective sur les budgets de fonctionnement des missions locales. En effet, le projet initial de la CPO faisait état d'une proposition d'indexation de l'ordre de 3% par an. Ce

qui rejoint les calculs que nous avons fait en région PACA, qui ont été présentés au dernier comité de pilotage du 22 juin 2007, du COM Etat/région/ARDML.

Cette proposition d'indexation a été écartée dans le texte adopté et la circulaire du 12 octobre 2007. Aussi, je tiens à attirer l'attention de tous les participants sur la gravité de ce problème qui, déjà en 2007, place certaines missions locales en difficulté, comme, par exemple, la mission locale de Marseille. Sachant que toutes les missions locales, à court ou moyen terme, ne seront plus en mesure de gérer cette difficulté. A titre d'exemple, et sur un indice annuel lissé, le coût de l'application de la convention collective en 2007 en région PACA nécessiterait un abondement de l'enveloppe financière de 600 k€. Alors quid ? Quel est l'avenir de la professionnalisation des missions locales aujourd'hui ? Je crois que tout le réseau est concerné par ce problème. Je pense qu'on n'en parle pas suffisamment. Sur le terrain, les directeurs, les équipes, font un travail considérable. Mais ils se demandent ce que nous allons devenir et surtout que vont devenir nos jeunes, quelle est notre sécurisation. Il y a des signatures, en effet, il y a le SPE, notre très bon rapport avec nos partenaires, parce que nous sommes un réseau et que nous devons le continuer.

Vous êtes revenue, Mme la Président, sur l'éventualité d'une Agence. Ce serait bien que Mme la Ministre puisse revoir cette position. Car l'avenir de nos jeunes et celui des missions locales sont aujourd'hui en péril.

### **Françoise de Veyrinas**

M. Lavergne a bien entendu vos propos. Nous avons toujours eu de la part du gouvernement, des services de Mme Lagarde et du Président de la République une écoute très attentive quant à la nécessité de notre travail. Encore faut-il que nous puissions le mener jusqu'au bout. Ces questionnements s'adressent non seulement au gouvernement, mais également aux régions. N'oublions pas que nous devons travailler avec de la décentralisation, des pouvoirs qui ne sont pas tous au même endroit. Une lettre de mission de l'Association des régions me semblerait tout à fait intéressante pour aboutir au même traitement et aboutir à une harmonisation.

### **Olivier Wickers**

Je souhaite compléter l'information du conseil sur l'aspect CPO. Nous nous sommes tout à fait inscrit dans le sens de votre discours, c'est-à-dire réduire le temps d'administration pour que ce temps dégagé permette de se consacrer à l'action. Je rappelle qu'avant la CPO, l'Etat concluait, en moyenne, de deux à six conventions entre le ministère de l'Emploi et chaque mission locale, c'est-à-dire deux à six temps de négociation, deux à six modalités de versement, deux à six heures passées au téléphone. Nous avons réduit à une seule convention signée en début d'année.

Nous avons également convenu avec le CNML, en prolongement du groupe de travail que nous avons co-animé, de faire un comité de suivi. Nous souhaitons que ce soit le plus territorialisé possible. La région Rhône-Alpes, modèle sur bien des points, a une CPO avant la circulaire. Nous laissons la CPO actuelle se poursuivre. Il ne s'agit pas d'une circulaire qui écrase tout, mais d'améliorer les relations stratégiques, financières, de simplifier la vie des acteurs pour qu'ils puissent se consacrer à leur métier, en vue d'apporter un meilleur service aux jeunes. Là aussi, je rappelle que l'idée est de mettre des moyens là où il y a des jeunes. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il vaut mieux avoir plus de moyens là où il y a plus de jeunes et plus de difficultés, qu'une répartition. Je pourrais citer pas mal d'endroits où le

budget du ministère de l'Emploi va baisser en 2008, sauf sur les missions locales. On peut toujours rêver d'une progression, mais je note un maintien sur les missions locales alors que bien d'autres dispositifs ont connu des variations à la baisse.

Concernant le GVT, nous ne sommes pas actuellement dans un système de transposition comme dans le médico-social, la loi de 75, de la valeur du point dans les budgets du ministère. Je pense que la CPO nous donne ce cadre. A partir du moment où l'on discute offre de services, financement d'une action, je pense que les coûts réels de cette action seront rendus plus visibles par cette CPO. Et le débat que vous appelez, légitimement, de vos vœux, aura une base objective.

### **Françoise de Veyrinas**

Je pense que nous avons ouvert une porte devant un problème considérable que nous devons prendre et que nous prendrons à bras le corps pour qu'il permette à notre mission de s'exercer jusqu'au bout.

### **Raymond Lepinay**

J'interviens au titre de président de l'Association Régionale Midi-Pyrénées, puisque je siége dans notre conseil à ce titre. Comme l'a dit André Montané, la situation de Midi-Pyrénées est assez grave. La part de FSE était très importante du fait de l'objectif 2 et sa disparition n'a pas permis, dans le nouveau programme FSE, une redéfinition permettant de faire face au manque qui est apparu, ce qui nous amène à un programme de licenciement de l'ordre de 50 sur 430 salariés des missions locales. Des discussions sont en cours. Différents courriers ont été envoyés aussi bien à l'Etat qu'aux collectivités territoriales, à la demande de mes collègues au niveau de l'Association régionale. Pourquoi nos partenaires ne font-ils pas le choix de se rapprocher des moyennes nationales des financements de chacun des partenaires ? Et l'interrogation vaut pour tout le monde, puisque tout le monde a profité du FSE pour recalculer les financements de nos différents partenaires en fonction. C'est ainsi que même l'Etat est à 37,7% alors que la moyenne est à 39,3%, si j'écarte le FSE. Et l'écart est bien plus important au niveau du conseil régional en Midi Pyrénées. En ce qui concerne les autres collectivités, les départements ont fait face en compensant les communes pour partie, et nous nous retrouvons dans cette situation. Il conviendrait donc que l'Etat et les différentes collectivités se rapprochent de ce niveau moyen, ce qui permettrait de faire face à la situation réelle. Tout le monde a profité d'un FSE objectif 2, qui a été utilisé à la demande de l'Etat pour financer du fonctionnement, alors même qu'il n'était pas véritablement fait pour cela. Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

D'autre part, concernant le GVT, nous devons traiter cette question de concert. En Midi Pyrénées, les programmes mis en place, les plans sociaux, ont aussi intégré la contrainte GVT. Outre notre absence de financement suffisant de fait de la disparition du FSE, nous avons la croissance des charges liée aux impacts des carrières et de la valeur de points. Ceci est particulièrement accentué dans un secteur où nos charges sont impactées à environ 80% par des frais de personnel. Et des licenciements ont lieu, consécutifs à l'absence de prise en compte du GVT, et pas seulement du fait du manque de FSE.

### **Françoise de Veyrinas**

Il faut que nous coordonnions bien nos domaines de réflexion et d'action, surtout face à des situations aussi graves. Du fait de la dérive du FSE, non anticipée au niveau régional, il y a eu

confusion entre les aides de la région et les aides du FSE. De ce fait, lorsque le FSE s'est arrêté, certaines missions locales n'avaient plus rien derrière, alors que d'autres ont fait un travail en amont pour voir comment le FSE 2 et le FSE 3 pouvaient prendre le relais. Une concertation avec l'Association nationale des régions permettrait d'avoir un cadrage et une lettre de mission pour que toutes les régions travaillent de la même façon.

### **André Montané**

Quand j'entends dire que les financements iront là où sont les jeunes, je pense qu'il faut tenir compte de la spécificité des territoires et que l'accompagnement d'un jeune en milieu urbain n'est pas le même qu'en milieu rural ou de montagne où les difficultés sont plus grandes. Si le nombre de jeunes doit être pris en considération, il faut également tenir compte de la spécificité des départements ruraux et de montagne.

### **Françoise de Veyrinas**

Gérard Willmann va maintenant nous parler de la situation des jeunes.

## **Bilan des groupes de travail du CNML**

### **Situation des jeunes**

#### **Gérard Willmann**

Le groupe de travail « situation des jeunes », animé par Pierrette Catel, est parti de l'existant, et nous avons toujours essayé d'aller sur des solutions de droit commun, même si dans certains cas, il faut proposer son évolution. En France, nous avons une logique de droit commun dans le domaine de la santé, du logement. Il ne s'agit pas d'être en marge de ce droit commun, mais de travailler dans ce cadre et éventuellement de le faire évoluer. Les maîtres mots symbolisant le mieux les travaux du groupe « situation des jeunes » sont ouverture et alliance. Ouverture signifie s'ouvrir sur ce droit commun, c'est-à-dire faire comprendre notre compétence. Et alliance signifie s'allier au maximum avec les uns et les autres. Nous l'avons vu dans le domaine de la santé avec les régions. On le voit avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation, avec la mutualité, et avec le corps des professionnels, puisque dans certaines régions nous organisons l'alliance avec les représentations des professionnels de santé, médecins ou autres.

Concernant le Comité Technique Santé, je rappelle que la signature de la charte est intervenue en 2006. Aujourd'hui, il s'agit de réunir tous les acteurs de la santé, tous les financeurs, régionaux, départementaux, le conseil régional, les représentants de l'Agence régionale d'Hospitalisation, et de voir comment appliquer la charte dans une logique de droit commun. Il faut une présence forte sur le terrain, et mobiliser des acteurs de droit commun, et faire en sorte que ceux-ci prennent leur responsabilité dans le domaine de la santé des jeunes. Cela a conduit le Comité de Pilotage Santé à constituer un groupe de travail spécifique. Ce groupe technique, composé de médecins, psychiatres, psychologues, directeurs et référents de santé de missions locales, construit un questionnaire sur l'autoévaluation de la santé mentale des jeunes.

Il s'agit aussi d'avoir au niveau des conseils régionaux une déclinaison des politiques de la santé concernant les jeunes. Par exemple, la région Rhône-Alpes souhaite ne pas s'inscrire dans une logique de soins, mais dans une logique d'approche pédagogique, de prévention. Cette inscription se faisant dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens. A partir de cette déclinaison, il est plus facile d'aller voir ensuite les acteurs et que les agences d'hospitalisation prennent en charge les professionnels tels que les psychologues. Ce qui a été fait en Rhône-Alpes. Il nous reste à appuyer fortement la mobilisation de la sécurité sociale dans le cadre de ces bilans santé, notamment pour qu'elle accepte de mandater un médecin référent proche de la mission locale pour faire les bilans de santé.

Mme la Présidente et moi-même seront reçus par Mme la ministre de la Santé le 25 janvier et nous allons réaffirmer cette logique de droit commun dans le domaine de la santé et faire en sorte que ce droit commun joue son rôle au niveau des territoires. Autre problème, l'amélioration de la couverture santé des jeunes accompagnés par les missions locales. Aujourd'hui, 12% des jeunes accueillis ont la CMU ; 3% n'ont aucune couverture sociale ; 65% des jeunes n'ont aucune complémentaire santé. Nous avons des ouvertures à faire avec la mutualité, c'est-à-dire avoir des produits spécifiques d'assurance complémentaire bénéficiant d'une prise en compte politique financière, permettant progressivement au jeune d'assumer son assurance complémentaire.

Pour résumer, nous sommes toujours dans la logique de la Charte Santé. Pierrette Catel et son groupe descendent dans les régions pour organiser la mobilisation. Nous sommes dans une dynamique, mais il faut que tous les partenaires aient le temps de réfléchir, de délibérer pour mettre en place une véritable politique santé au niveau d'une région, d'un territoire, pour nos jeunes.

Le Comité Technique Logement réunit depuis 2006 tous les acteurs du logement, qu'il s'agisse de l'hébergement d'urgence, du logement social et privé, en passant par le logement temporaire. Ce comité a élaboré avec la délégation interministérielle pour le Développement de l'Offre Logement un plan de trente-deux propositions pour le logement des jeunes. Il comprend quatre rubriques : informer les jeunes, impulser l'action publique, mieux solvabiliser et sécuriser les jeunes, développer une offre nouvelle à destination des jeunes et améliorer la mobilisation de l'offre existante. Si un jeune a un emploi, mais pas de logement, c'est difficile pour lui ; et si un jeune a un logement mais pas d'emploi, c'est également difficile. Les deux sont donc très liés.

Les principaux réseaux du logement temporaire et du logement social se sont réunis à la Fondation de France le 4 décembre et viennent de solliciter le Comité Logement du CNML. Nous allons choisir dix propositions importantes et réalisables à court terme pour les porter sans relâche tous ensemble devant les pouvoirs publics afin d'obtenir des avancées. A noter que seuls 21% des jeunes accueillis dans les missions locales ont un logement autonome. Ce qui signifie que 79% n'en ont pas.

Le Comité Technique de Mobilité travaille avec l'Institut pour la Ville en Mouvement. Il a déjà capitalisé un certain nombre de bonnes pratiques qui sont maintenant transférables. RATP, auto-écoles sociales plate-formes mobilité. Pour information, nous avons rencontré le groupe Suez lundi dernier, et tous les DRH du groupe nous ont indiqué que le problème qu'ils rencontrent aujourd'hui pour employer les personnes est l'absence du permis de conduire. De nombreuses entreprises sont confrontées au problème des transports.

Le travail du comité « mobilité » va se poursuivre en 2008 sur deux axes : l'analyse des difficultés de mobilité des jeunes suivis en mission locales et les solutions mises en place ; et

l'analyse des difficultés de mobilité des salariés en petites et moyennes entreprises, en TPE, et des solutions trouvées et imaginées par les entreprises et les acteurs locaux. Un certain nombre de travaux se font autour de cette question et viennent rejoindre le groupe Conseil national qui permettra de poser de façon forte et collective cette problématique.

S'agissant du Comité Technique Parrainage, deux axes sont développés : l'amélioration des remontées qualitatives et quantitatives des données relatives au parrainage. Un dispositif particulier lie le CNML, la l'ACSE, la DPM, le SDFE, la DGEFP, avec le réseau des parrains PRO-BTP. Les Assises du Parrainage seront organisées le 25 avril 2008 au Sénat par la DGEFP, la DPM et l'ACSE, en présence d'acteurs impliqués dans le parrainage et des grands partenaires économiques. Ces Assises intégreront le parrainage des jeunes sous statut scolaire, et des jeunes sous statut de justice. Il s'agit de passer à un parrainage institutionnalisé permettant d'avoir beaucoup plus d'efficacité sur le terrain.

Concernant le comité technique de lutte contre les discriminations, il s'agit d'un travail permanent. Un programme de recherche-action financé par l'ACSE vient de démarrer. Par ailleurs, l'essaimage se poursuit. Un accord cadre avec la Halde est à l'étude et un accord cadre entre le CNML et le ministère de la Jeunesse est à la signature.

Le Comité Technique Création d'Entreprise travaille sur trois axes. Le développement du partenariat avec le réseau des boutiques de gestion ; le développement et l'essaimage des groupes de jeunes créateurs d'entreprise ; le développement de la collaboration entre l'ADIE et le CNML. D'après un sondage, 50% des jeunes des quartiers ont envie de créer leur entreprise. A nous de leur apporter collectivement les éléments et la formation nécessaires. Enfin, l'ADIE est un organisme avec lequel nous développons de plus en plus le partenariat notamment parce-qu'il permet de régler un certain nombre de problématiques sur le plan financier pour les jeunes qu'il accompagne.

En conclusion, l'ensemble des travaux du groupe « Situation des jeunes » prend pour les en fin d'année un éclairage particulier avec l'organisation du Grenelle de l'Insertion et de l'Accompagnement Social. Les bonnes pratiques capitalisées sur le champ de la santé, du logement, de la mobilité, du parrainage, de la lutte contre les discriminations, de la création d'activités pourront être valorisées. Ce sera également l'opportunité de travailler sur l'outil Parcours 3 et sur la saisie des données par le réseau des missions locales pour affiner les rendus statistiques sur les différents champs de l'insertion sociale.

### **Françoise de Veyrinas**

M. Mouille va maintenant nous parler du partenariat entre l'ANPE et les missions locales.

#### Groupe de travail Partenariat renforcé ANPE / missions locales

### **Pascal Mouille**

Je vous présente ce bilan en tant que président du comité de pilotage national sur le partenariat renforcé entre le réseau des missions locales et l'ANPE. Ce comité de pilotage a été mis en place avec la signature de l'accord cadre national fin juin 2006 pour garantir et accompagner sa déclinaison opérationnelle au niveau local, c'est-à-dire au niveau de chaque mission locale sous la forme d'une convention avec l'agence. A la fin octobre 2007, près de 87% des conventions locales étaient signées, et d'ici la fin de l'année, le processus de conventionnement sera terminé.

A ce jour, le comité de pilotage national s'est réuni six fois. Je rappelle que le partenariat renforcé est une fusée à trois étages et que chaque étage doit bien fonctionner pour que la fusée atteigne son objectif. Par trois étages, j'entends le niveau national, le niveau régional et le niveau local. A chaque niveau, un comité de pilotage doit exister et se réunit régulièrement pour suivre et piloter le partenariat renforcé. Je souhaite insister sur le fait que le comité de pilotage régional est un élément essentiel. Là où il existe, il doit bien fonctionner, et là où il n'existe pas, il doit être créé. S'il y a des blocages ici et là, il faut le faire remonter au niveau national, qui interviendra en tant que facilitateur. Mais le comité de pilotage national ne doit pas et ne peut pas se substituer aux comités de pilotage régionaux.

Le partenariat renforcé s'inscrit pleinement dans le service public de l'emploi, auquel nous appartenons tous. En 2007, le COPIL national a particulièrement travaillé sur la définition et la production automatisée d'indicateurs de la co-traitance et du partenariat renforcé. Ce travail, qui est en cours de finalisation, vous sera communiqué avec le compte rendu de la dernière réunion du COPIL, qui s'est tenue le 16 octobre 2007.

En attendant les évolutions des systèmes d'information permettant la production automatisée de tous ces indicateurs, le COPIL national a décidé pour cette année 2007 la réalisation d'une enquête qui permettra de mesurer l'état actuel du partenariat renforcé avec un zoom particulier sur le champ « emploi » à travers notamment l'accès aux offres et la collaboration sur la relation entreprises. Sans vouloir marcher sur les plates-bandes de mon collègue Rhône-alpin Michel Grambert, je souhaite également indiquer que le COPIL national sur le partenariat renforcé suit de près le déploiement du DUDE qui, avec l'interconnexion Parcours 3, permettra très prochainement la suppression de la double saisie.

Concernant la co-traitance du PPAE, son suivi est un travail permanent du Comité de pilotage national. L'objectif annuel d'entrées en co-traitances est de 100 000 jeunes, dont 33% indemnisés. L'activité du premier semestre 2007 révèle près de 67 000 entrées en co-traitance, dont 21 500 indemnisés. Le taux de jeunes indemnisés, avec 32%, est donc conforme aux objectifs, mais le total des entrées est un peu élevé, avec deux tiers de l'objectif atteint à la mi-année. Je rappelle et j'insiste sur le fait que la régulation des flux d'alimentation relève de la compétence des comités de pilotage locaux et qu'il leur appartient de mettre en place les dispositifs nécessaires garantissant l'atteinte des objectifs annuels en fin d'année. Il ne faut ni être en sous-alimentation, ce qui entraînerait une pénalité financière pour les missions locales, ni être en suralimentation, qui pourrait conduire à mettre fin à l'orientation des jeunes vers la mission locale bien avant la fin de l'année. Figure dans votre dossier le bilan d'activité 2006 du partenariat renforcé.

Pour terminer, le comité de pilotage national a travaillé en 2007 au renforcement de l'activité des plates-formes de vocation pour les jeunes des missions locales. Les plates-formes de vocation sont un outil de placement. Vous trouverez dans vos dossiers, sous forme papier, le résultat d'un travail conduit par le comité de pilotage national, travail visant à favoriser et à renforcer le recours aux plates-formes de vocation pour les jeunes des missions locales. Ce guide sera très prochainement diffusé sous forme électronique dans les structures. Sa réalisation répond à une décision du bureau du CNML du 24 janvier, et nous espérons qu'elle contribuera à relever le défi de l'accès à l'emploi des jeunes.

## **Françoise de Veyrinas**

Je pense que nous ne pouvons que nous réjouir de ce partenariat qui se fortifie de plus en plus entre l'ANPE et les missions locales, chacun sur des compétences complémentaires. M. Michel Grambert va maintenant nous parler du DUDE et du Parcours 3.

## **Groupe de travail Parcours 3, DUDE, et évolution de Parcours 3 : la relation entreprises**

### **Michel Grambert**

Le système d'information Parcours 3 est aujourd'hui un outil fondamental. Je tiens à remercier l'énergie du secrétariat général du CNML et de Jean-Christophe Brandouy sur ces questions. Nous avons deux sujets, Parcours 3 et Icare, et s'est ajouté courant 2007 le dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE), qui a mobilisé une activité très importante pour arriver à son déploiement, en lien avec la structure tripartite.

Une convention nationale de partenariat avec l'Etat, l'Unedic et l'ANPE a été élaborée et signée par Mme la Présidente lors du bureau du 28 mars 2007, après des débats. Celle-ci déterminait les conditions d'accès de chaque mission locale au DUDE et le rôle du Conseil national auprès du réseau. Cette convention précisait également l'aspect transitoire de la saisie d'informations concernant les jeunes en co-traitance dans le DUDE, pour arriver à court terme à un processus d'interconnexion du système d'information.

Le secrétariat général du CNML a organisé le déploiement du DUDE dans le réseau avec l'appui des animations régionales, en collaboration étroite avec la structure tripartite de déploiement. Le 10 décembre dernier, 459 structures, soit 94% du réseau, avaient adhéré à la convention nationale, et 7 312 professionnels étaient formés et habilités, ou sur le point de l'être. Le déploiement avance conformément à notre feuille de route, et devrait se terminer dans les premières semaines de l'année 2008. Nous avons réuni ce groupe à trois reprises au cours de l'année 2007.

Par ailleurs, Parcours 3 a fait l'objet de nombreux chantiers au cours de cette année, et nous allons voir la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités. L'entrepôt national est alimenté par l'ensemble des plates-formes hébergeant les bases des missions locales. Il a permis, par exemple, l'élaboration des tableaux de bord d'indicateurs relatifs à la CPO et au suivi de la co-traitance. Toutefois, l'utilisation d'un entrepôt aussi important et stratégique nécessite de mettre en œuvre un processus technique et un cadrage politique sur les conditions optimales d'une utilisation partagée. Ce sera l'objet des travaux de début d'année.

L'interconnexion est la seconde étape qui devrait nous amener à la suppression de la double saisie. En déclinaison des engagements du partenariat renforcé, les travaux menés depuis plusieurs mois vont permettre aux missions locales d'alimenter les objectifs du partenariat sur le DUDE, de continuer à utiliser principalement leur propre système d'information, et de supprimer la double saisie.

Deux missions locales ont testé cela entre juin et septembre, les résultats sont excellents, et le déploiement de l'interconnexion démarre le 17 décembre prochain. Toutes les missions locales devraient être interconnectées avant la fin avril 2008. Un courrier co-signé de la direction de l'ANPE et du CNML a été diffusé à ce sujet à l'ensemble des deux réseaux. Il était accompagné d'un dossier préparatoire à l'interconnexion, élaboré également avec l'ANPE. Des réunions formatives destinées à des démultiplicateurs sont mises en œuvre

actuellement. Un support de formation leur sera proposé pour animer, au sein des régions, les rencontres formatives sur la gestion de la co-traitance sur Parcours 3.

C'est très important, car cela permet aux missions locales de se concentrer sur leur système d'information, mais il est également important que par rapport aux données transmises sur le réseau ANPE, l'ensemble des agents de l'ANPE soit conscient de l'apport des données qui vont arriver et que nous puissions travailler ensemble là-dessus. Il est donc essentiel que nos deux réseaux fassent redescendre au terrain ce besoin de voir les plus que cela va apporter.

Concernant les nouvelles fonctionnalités, le chantier du DUDE nous a amené à reporter les versions 1.3 et 1.4. La version 1.3 intègre le DUDE, mais d'autres fonctionnalités étaient prévues dont on a peu parlé. A titre d'illustration, après la mise en œuvre d'un module de rendez-vous en juin, nous expérimentons dans la région Alpes-Provence-Côte d'Azur une interconnexion avec un Carif permettant aux professionnels l'accès immédiat à l'offre de formation et l'intégration de la formation choisie au dossier du jeune. Enfin, la prochaine version de Parcours 3 permettra aux missions locales qui le souhaitent d'envoyer des SMS aux jeunes pour leur rappeler leur rendez-vous ou les inviter à une manifestation.

S'agissant de la relation avec les entreprises, nous avons fait les constats suivants. Les relations avec les entreprises dans les missions locales se traduisent par des outils émergents et parallèles qui génèrent hétérogénéité, surcharge financière et humaine pour le réseau. Des mutualisations inter structures et un essaimage de produits informatiques démontrent le besoin de fédérer l'existant et la richesse qu'il y aurait à le capitaliser. Les outils distincts de Parcours 3 ne permettent pas la valorisation dans le dossier du jeune. De là, des besoins apparaissent. Permettre à l'ensemble du réseau des missions locales et PAIO de constituer des ressources pour faciliter l'accompagnement des jeunes. Capitaliser, formaliser et outiller les relations de la structure avec les entreprises. Rendre lisibles, partager et valoriser les relations entre les jeunes, la structure et l'entreprise. Nous proposons d'intégrer un module Relations entreprises dans Parcours 3 permettant de répondre aux besoins que je viens d'énoncer et, plus précisément, d'identifier et enrichir notre connaissance de l'entreprise en interconnectant Parcours 3 au répertoire SIENNE. Nous pourrions recenser et faire émerger réciproquement nos offres de services recrutement, immersion en entreprise, visites, parrainage et les gérer dans le temps. Enfin, enrichir le dossier du jeune de toutes les actions en direction de l'entreprise.

Les conditions de la réussite sont le respect du concept de notre système d'information, un module fortement paramétrable pour s'adapter à l'organisation locale, des exploitations locales, régionales et nationales, et une vigilance réaffirmée sur le mode de gouvernance, l'ergonomie et l'accompagnement des acteurs. Il est important de ne pas casser ce que les missions locales ont mis en place, donc laisser le temps, et pouvoir l'ajuster à chaque réalité propre des territoires. Je partage beaucoup ce qui a été dit, chaque territoire est différent, le potentiel des entreprises sur chaque territoire est également différent, et nous proposons donc un outil modulable, ajustable, mais qui permettra de se baser sur les mêmes critères.

Le dernier point concerne ICARE, un peu moins connu mais très important pour faire nos rapports d'activité. D'autres évolutions d'ICARE sont envisagées, et en particulier la mise en place d'un comité de pilotage pour que cet outil soit partagé avec la DARES et la DGEFP, et que le rapport d'activité réalisé à partir de ces données soit validé par l'ensemble des partenaires mobilisés sur l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes.

**Françoise de Veyrinas**

Merci pour ce travail formidable qui est maintenant validé avec force. Il ne reste plus qu'à le mettre en place le plus largement possible. Je souhaite la bienvenue à la Fédération des Entreprises de Propreté et de Service social ainsi qu'au Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi.

## **Europe International**

### **André Montané**

Vous avez souhaité en 2004 que les initiatives européennes et internationales des missions locales soient identifiées et capitalisées au sien de notre réseau, et je vous remercie de m'avoir confié cette mission. Le protocole 2005 a élargi les missions locales du CNML à la mutualisation des bonnes pratiques développées dans les structures équivalentes des pays de l'Union européenne. Ce lancement par un atelier à l'occasion des journées professionnelles nationales de la Villette a répondu à la fois aux attentes des professionnels du réseau, élus, directeurs des missions locales, et de leurs partenaires, collectivités territoriales, opérateurs aux programmes européens, et partenaires européens. Aujourd'hui, nous travaillons avec tous ces partenaires. Le Groupe Europe International est un collectif de tous ces acteurs. Le groupe de pilotage compte une dizaine de membres. C'est une émanation de tout le réseau, élus, représentants des collectivités territoriales, directeurs, animateurs régionaux. Il contribue à l'expertise collective bien nécessaire au niveau des porteurs de projets.

Je tiens ici à remercier les membres de ce comité de pilotage pour leur implication, leur assiduité, et en particulier Sylvie Platania. Je ne saurais oublier dans mes remerciements notre référente Karine Guillet, qui apporte dynamisme et compétence à tout ce groupe dont elle prépare les travaux avec compétence et précision. Pourquoi, en tant que représentant de l'Assemblée des Départements de France, faire la promotion de la mobilisation des instruments de politique communautaire, et notamment des programmes de mobilité au sein des parcours d'insertion ? Nous savons que la mobilité, au niveau européen et international ne se fait pas d'emblée, et des phases préparatoires doivent se faire au niveau départemental, au niveau transrégional et au niveau national. Parce que les collectivités territoriales ont compris que moins le jeune était qualifié et moins il était mobile. Alors que l'emploi, lui, n'est pas à la portée de nos territoires. L'Ariège, par exemple, n'a pas obligatoirement des emplois à sa porte.

Au retour de cette expérience européenne et nationale, le jeune en sort fort d'une démonstration concrète de ses facultés à s'adapter à un autre environnement. A ses yeux et aux yeux des autres, notamment des employeurs, il est différent et porteur d'une expérience, si modeste soit-elle, que les autres n'ont pas. C'est cet esprit d'ouverture qui le conduit parfois à revoir son projet professionnel, à reprendre un parcours qualifiant, ou accéder à l'emploi plus rapidement. Les missions locales sont là aussi au cœur de leur mission.

Dans le contexte du renouvellement de la programmation 2007-2013, et suite à notre audition à la Commission européenne, je vous rappelle que les jeunes des missions locales ont un accès prioritaire au Programme Jeunesse en éducation, formation tout au long de la vie. Grâce à votre intervention, tous les jeunes de l'Union européenne, de niveau 5 ou ayant le moins d'opportunités, ont maintenant accès à cette mobilité, avec des aides financières et un accompagnement accrus. Avant le départ du jeune, pendant son séjour dans le pays d'accueil, et à son retour. Nous avons constaté que pour les jeunes de niveau 5 et infra 5, il y a souvent

des difficultés de financement car les jeunes n'allaient pas au bout de leur contrat, et le financement était refusé parce que le contrat n'était pas accepté. Ce qui signifie que la difficulté du jeune à s'adapter à une autre situation n'était pas prise en compte. Ces éléments sont maintenant pris en compte. Nous sommes à votre disposition pour vous aider.

Le bilan de nos actions 2007 a été marqué par la diffusion de l'information sur les programmes et sur les modalités de structuration des partenariats. Nous l'avons fait en animant deux sessions plénières thématiques ouvertes aux partenaires et aux animations régionales pour lesquelles nous avons organisé un séminaire spécifique de présentation du programme en mai 2007. Lors de la session plénière du 29 novembre dernier, 15 régions étaient représentées sur 22. Nous avons réuni une cinquantaine de participants, répartis à parts égales entre professionnels du réseau et partenaires. Mention spéciale aux partenaires qui ont rejoint le Groupe Europe International en 2007 pour nous apporter leur expertise. Le réseau régional Europe et Solidarités Internationales des 28 missions locales du Nord-Pas-de-Calais, le réseau EURES et les espaces Emploi International de l'ANPE, le Centre Info, l'animation des missions locales, le Carif, et le conseil régional Ile-de-France.

Nous sommes aujourd'hui dans l'espace d'accompagnement des acteurs pour permettre l'accès concret des jeunes sur les actions. Sachant que la priorité est la mobilité. Pour plus de détails sur les actions, vous vous reporterez au fichier qui vous a été remis et dans lequel nous avons retracé les expériences de cette mobilité.

Je souhaite néanmoins mentionner le Programme de Mobilité Expérimentale de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse qui, en 2007, a adapté son offre de stages pour demandeurs d'emploi aux jeunes CIVIS. La coopération avec le Québec, avec une délégation mixte ANPE/CNML, est un exemple de partenariat renforcé évoqué tout à l'heure par M. Pascal Mouille. Le projet Job Mediator de la mission locale d'Agen qui, d'Aquitaine a essaimé en Midi-Pyrénées, en Provence-Alpes- Côte-d'Azur.

Tournons-nous vers l'avenir en déclinant selon nos trois axes, capitalisation, valorisation, essaimage, les nouvelles actions que nous souhaitons mener en 2008. Pour capitaliser, notre priorité est de travailler sur les outils. Des besoins de transfert de savoir-faire constituent une demande du réseau. Nous serons force de proposition pour compléter la boîte à outils existante, en travaillant avec tous, opérateurs de programmes, collectivités territoriales et branches professionnelles, pour répondre à la demande de formation des professionnels. Pour asseoir les partenariats européens, nous avons constaté des besoins de sessions de déblocage linguistique, d'organisation de séminaires de contact au niveau régional. Je ferai un courrier avec ma collègue aux régions de façon à faire remonter ce besoin pour qu'elles soient en mesure d'y répondre, si elles le souhaitent, dans les programmes régionaux de formation professionnelle.

Pour valoriser la culture européenne de notre réseau à tous les niveaux, local, départemental, régional, national, européen, voire international, nous nous appuyerons sur la présidence française. Alors, je pose une question au représentant de Mme la Ministre ainsi qu'aux autres membres du ministère, que comptez-vous faire pour présidence française de l'Union européenne ? Les collectivités se posent la même question. Si vous leur proposez une manifestation, je prends le pari que vous pouvez faire envisager une collaboration impliquant les jeunes des missions locales. Je vous signale que nous avons appris à Bruxelles que lors de la présidence par un pays de l'Union européenne, des financements spécifiques peuvent aider à de telles manifestations.

Pour essayer, comme certaines régions se sont structurées pour porter des projets européens, venant compléter une offre de service régional, le Groupe Europe International diffusera aux acteurs qui souhaiteraient s'engager les différentes options qui s'offrent à une région, à une animation régionale. Sachez que le Groupe Europe International non seulement se fera l'écho de vos initiatives, mais répondra à vos invitations en région. Ceci, bien sûr, dans la limite du budget disponible, dont je souhaite qu'il intègre cette nouvelle mesure de réunions thématiques délocalisées venant en appui des animations régionales.

Pour faire suite à la plénière du 29 novembre, nous commencerons donc avec la région Franche Comté, qui nous a invité ; nous appuierons également l'animation régionale en Provence Alpes Côte d'Azur dans sa démarche d'essai d'une mission locale à Mayence, en Allemagne.

Pour 2008, nous avons l'ambition de faire plus de transversalité, et nous diversifierons nos partenariats pour y associer les entreprises, en commençant par le groupe interentreprises du CNML, pour qu'ils diversifient leurs critères de recrutement par une ouverture aux documents européens de certification, qui sont l'Europass et le Youth Pass. Nous nous associerons aux Chambres des Métiers et d'Artisanat et à l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers. Pour capitaliser les outils de l'insertion en appui sur le programme CIVIS Québec, dont je souhaite le renouvellement en 2008, nous travaillerons aux côtés de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse à l'ouverture des échanges non seulement aux jeunes, mais également aux professionnels, impliquant les missions locales et les Carrefours Jeunesse Emploi du Québec. Ce programme a instauré le principe de la réciprocité de l'accueil, condition de réussite des projets pour l'approfondissement du partenariat.

Je tiens également à remercier l'organisme de formation qui a répondu à notre appel en organisant depuis deux ans des stages de formation sur la sensibilisation à la mobilité européenne.

Pour conclure, nous nous placerons en 2008 comme une force de proposition pour présidence française de l'Union européenne, pour faire participer un maximum de jeunes en difficulté à ces programmes. Merci de contribuer au recensement des initiatives européennes et internationales du réseau. Il conviendra, Mme la Présidente, que vous nous aidiez à prendre contact avec le ministère des Affaires européennes pour que nous puissions avancer beaucoup plus rapidement dans notre mission.

### **Françoise de Veyrinas**

Qui aurait dit il y a quelque temps que le Conseil national des missions locales aurait cette dimension européenne et internationale ? Nous te disons un grand merci à toi et à ton équipe, car c'est vous qui l'avez porté et nous en sommes fiers.

### **Entreprises**

#### **Amaria Sekouri**

Je vais donc dire quelques mots du partenariat avec les entreprises, initié par le CNML depuis juin 2006. Ce partenariat est donc récent. Nous avons signé un certain nombre d'accords en 2006 et en 2007, avec trois axes. Ce groupe est présidé par Sabine Bernasconi qui n'a pu être là aujourd'hui et s'en excuse. Je rappelle qu'au départ, ces accords font l'objet de trois actions phares. D'une part, développer des actions autour de la sensibilisation des conseillers des missions locales et des jeunes sur tout ce qui est filières et métiers. D'autre part, au sein de ces

groupes et de ces entreprises, des actions de parrainage. Et enfin, la mise en relation entre jeunes et entreprises sur des postes.

Suite à la signature de ces accords, il a été décidé de créer le groupe interentreprises, qui s'est déjà réuni deux fois, qui doit se réunir cet après-midi à Bercy en présence du conseiller de Mme Lagarde et de 13 entreprises. Une quatorzième nous rejoint, à savoir la Fédération des Entreprises de Propreté. Cette action a démarré très modestement, nous n'avons pas souhaité signer des centaines d'accords. Et nous souhaitons travailler sur des actions de fond et pas uniquement de communication. Il est important d'avoir une image un peu plus positive des missions locales sur l'accès à l'emploi. Ce qui est vrai au niveau local n'est pas toujours vrai au niveau national. Sur les territoires, les missions locales sont reconnues par les partenaires économiques, par l'ensemble des partenaires, mais ils manquent de visibilité au niveau national sur la partie entreprise. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans cette action.

Des accords ont permis aux missions locales de démarcher auprès de ces entreprises pour voir ce que nous pouvions faire ensemble à partir de cet accord national. L'idée étant vraiment de rapprocher les réseaux. Nous allons plus loin aujourd'hui. Nous estimons que si l'action doit marcher, elle doit marcher sur une structuration régionale. Nous avons les animations régionales, techniques, pilotées par les Associations Régionales de Missions Locales qui sont l'échelon pertinent et incontournable de la déclinaison de ces accords. C'est pourquoi depuis quelques semaines, avec les entreprises qui le souhaitent, nous organisons un certain nombre de rencontres régionales entre les responsables régionaux de regroupement et de formation des entreprises et les missions locales. Cela se fait avec l'appui des animations régionales.

Avec le Groupe Suez, par exemple, nous avons déjà mené trois actions. Une action en Ile-de-France en avril ; une action sur la région PACA ; et une action le 10 décembre sur Rhône-Alpes à Lyon, en présence de Gérard Willmann.

Au moment de ces rencontres, l'offre de service des missions locales est présentée aux entreprises, aux personnes qui vont recruter en direct. De même, une présentation des trois ou quatre métiers les plus demandés par les entreprises, les pré-requis et les difficultés de recrutement notamment. Un plan d'action est ensuite décidé, qui permet de mettre en place des actions très structurées.

ICARE est un outil qui nous permet de réaliser chaque année le bilan d'activité. Nous avons ajouté quelques champs pour vérifier si les missions locales avaient utilisé les accords en 2006. 40% des missions locales ont utilisé les accords sur un ou deux axes. Avec les animations régionales, nous avons ensuite essayé de faire un croisement des remontées d'information, mais il est difficile d'avoir un reporting très fin sur les jeunes en emploi grâce à Parcours 3. Ce travail est en cours de construction. J'opère donc une interrogation auprès des missions locales et des animations régionales pour voir où ils en sont, combien de jeunes sont placés, si les accords sont déclinés. Globalement, nous avons donc une action assez active sur le territoire.

Nous opérons de deux façons. D'une part, nous sommes sur des expérimentations avec quelques entreprises, notamment avec le groupe CRIT, Casino, l'Association Française des Relations Clients. Et nous avons des actions plus globales et qui correspondent plus à une demande de l'entreprise en termes de difficultés de recrutement.

Pour conclure, d'autres accords vont intervenir. Nous allons signer un accord tout à l'heure, et nous avons en projet un accord avec l'ANFA, une action de partenariat avec l'ANPE, avec l'Association Jeunesse et Entreprises et le groupe DCNS qui va porter sur 300 postes par an.

## **Françoise de Veyrinas**

Merci pour ce formidable travail fait avec les entreprises. C'est non seulement un plus pour nos missions locales, mais aussi pour les entreprises, qui ont elles aussi besoin de recruter.

## **Perspectives financières 2008 pour les missions locales et présentation de la circulaire FSE**

### **Pierrette Catel**

Je me sens un peu comme un funambule avec un gouffre sous les pieds et un câble dont la tension n'est pas tout à fait la bonne pour avancer puisque je vais vous parler du Fonds social Européen. Je vais vous demander d'oublier momentanément la situation actuelle, puisque ce n'est pas de cela que nous allons parler. Depuis deux mois, je travaille avec la sous-direction du FSE pour le projet de circulaire qui s'appliquera en 2008 pour la majorité des régions. Seule la région Poitou-Charentes a souhaité appliquer cette nouvelle circulaire en 2007.

Je remercie Elisabeth Vaillant pour la façon dont nous travaillons ensemble, car elle a tout à fait compris la nécessité d'aller le plus loin possible dans une circulaire qui va offrir un cadre aux services de l'Etat pour travailler avec les missions locales sur le financement FSE, de l'accompagnement renforcé qu'ils ont auprès des jeunes de niveau 5 et infra. Nous avons déjà procédé à plusieurs versions de cette circulaire. Avec le laboratoire national de Tarbes, nous avons fait un certain nombre de requêtes pour voir si elles passaient. C'est un travail extrêmement difficile et exigeant, sachant que les réseaux respectifs du CNML, de la DGEFP, ne nous renvoient pas toujours les éléments dont nous aurions besoin pour avancer de manière plus assurée. Notamment aussi parce que toutes les régions n'ont pas le même poids en ce qui concerne l'enveloppe FSE.

Ce projet est une circulaire d'ouverture. Elle donne un cadre aux services de l'Etat qui va permettre à la fois de proposer de l'appliquer aux missions locales qui s'engageraient sur de l'accompagnement renforcé, ou qui s'engageraient sur de la réponse sur du projet spécifique. Toujours sur la mesure 2.2.1, qui s'applique pour le fonctionnement des missions locales, même si ce serait bien que nous évitions d'utiliser maintenant ce langage.

Cela ouvre également la possibilité pour les missions locales de proposer des projets sur d'autres sous mesures. Par exemple, des mesures particulières sur la lutte contre les discriminations, pour accompagner des publics spécifiques de ZUS. Actuellement, nous en sommes à une version qui propose les jeunes de niveau 5 et infra ayant reçu un « certain nombre d'entretiens. Ce qui permet aux DRTEFP d'appliquer la circulaire en fonction des territoires. Le fait d'indiquer « plusieurs » entretiens permet à une DRTEFP qui le souhaiterait de pouvoir l'appliquer avec trois entretiens au lieu de quatre dans la version précédente.

Nous espérons arriver au bout de nos travaux à la fin du mois de décembre, notamment parce que la région Poitou-Charentes a besoin de cette circulaire pour l'appliquer pour 2007. Cette circulaire sera présentée à la réunion du bureau du mois de janvier. Nous demanderons une assistance technique nationale pour accompagner le réseau dans la mise en œuvre de cette circulaire. Nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait pas suffisamment d'appui pédagogique et technique pour l'application des circulaires. Donc, nous demandons cet appui technique dès maintenant.

Nous envisageons par ailleurs d'organiser des journées durant lesquelles nous présenterons la circulaire et où nous travaillerons avec les techniciens de chaque région et des deux réseaux de façon à lisser le plus grand nombre de questions possibles et le plus en amont possible.

## **Jean-Jacques Giannesini**

Au début de cette réunion, vous a été présenté le bilan 2006 de l'activité du réseau des missions locales. Cet exercice annuel est attribué au CNML et doit être fait par le CNML chaque année. Ce bilan est réalisé grâce aux services de la DARES, que je tiens à remercier en la personne de Lionel Bonnevalle et de Camille Bonalti qui y ont travaillé activement.

Ce bilan comporte cinq parties. La première est l'activité du réseau, le CIVIS, la co-traitance ANPE/missions locales. La seconde concerne la structuration du réseau. La troisième concerne le bilan des ressources humaines. La quatrième concerne les financements. La cinquième concerne les animations régionales des missions locales.

L'activité du réseau, c'est 1 214 000 jeunes accueillis en 2006 par les 489 missions locales et PAIO. Ces 477 000 jeunes accueillis pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO, soit une augmentation de 6,2% par rapport à 2005, et une hausse proche de 30% sur cinq ans. L'activité globale du réseau continue à augmenter. 3,7 millions d'entretiens individuels ont été assurés auprès des jeunes en 2006, contre un peu plus de 3 millions en 2007. Ces quelques chiffres montrent que l'activité des missions locales reste toujours aussi importante, que ce soit dans la qualité de l'accompagnement ou le nombre toujours plus important de jeunes suivis.

En ce qui concerne les résultats en termes d'emploi et de formation, 419 000 contrats de travail classiques et 87 000 contrats en alternance ou contrats aidés ont été signés par les 1 020 000 jeunes reçus en entretien. Ils ont suivi aussi 268 000 formations. Ces chiffres montrent la capacité du réseau des missions locales à proposer des solutions en termes d'emploi et de formation pour trois jeunes sur quatre sur l'entretien.

En ce qui concerne la mise en œuvre du CIVIS par les missions locales en 2006, 188 000 jeunes ont bénéficié du CIVIS en 2006, et parmi les 77 000 jeunes sortis, 43% ont obtenu un emploi deux mois/six mois. 128 348 demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans ont été accompagnés par les missions locales pour le compte de l'ANPE.

La deuxième partie du bilan est consacrée à la structuration du réseau en 2006. Ce réseau ne compte plus que 86 PAIO. Un aménagement du réseau a donc été fait de manière importante, soit par fusion, soit par regroupement des structures et je pense qu'il faut poursuivre cette restructuration pour qu'il ne reste plus que des missions locales.

La troisième partie est consacrée au bilan des ressources humaines, qui totalisent plus de 11 000 personnes travaillant dans le réseau des missions locales, dont 10 316 salariés. Donc, près de 73% des effectifs sont en contact direct avec les jeunes.

La quatrième partie présente le financement des missions locales qui s'élève au total à plus de 469 millions d'Euros. 393 millions d'Euros pour l'activité principale.

La cinquième partie présente les animations régionales, leur fonctionnement, et leur domaine d'intervention. Vous avez les chiffres dans votre dossier, région par région. Il me semble intéressant de comparer le bilan d'activité 2005 et 2006, et je pense que le bilan 2007 sera encore plus édifiant.

**Signature de l'accord entre la Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP-SA), le Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi (FARE) et le CNML**

**Françoise de Veyrinas**

Tout cela ne se ferait pas sans l'engagement personnel et un travail important de la part de Jean-Jacques et de l'ensemble des chargés de mission. Je tiens à les remercier pour ce bilan, car cela demande beaucoup de travail. J'invite maintenant M. Guy Auffret, président de la FEP à nous rejoindre ainsi que Mme Florence Cerrone, présidente du FARE afin que nous puissions signer cette convention. Je souhaite vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée générale. Cet accord national que nous allons signer avec la Fédération des Entreprises de propreté et services associés s'inscrit dans la démarche enclenchée par le CNML depuis juin 2006, avec les groupes et les grandes entreprises. Il s'agit pour le conseil national de favoriser l'insertion dans l'emploi des jeunes suivis par les missions locales, en développant des partenariats avec les acteurs du monde économique. En assurant le suivi de plus d'un million de jeunes de 16 à 25 ans en 2006, les missions locales constituent le premier réseau d'accueil des jeunes en France. Les axes de partenariat que nous souhaitons privilégier portent particulièrement sur deux éléments. D'une part, les procédures de recrutement. D'autre part, les actions d'information en direction des jeunes et de leurs conseillers sur les différents métiers.

Le rapprochement entre les missions locales et les entreprises est essentiel pour une meilleure connaissance mutuelle d'une réussite du partenariat. L'organisation professionnelle représentative de la branche de la Fédération des Entreprises de propreté regroupe 14 000 entreprises de propreté et 400 000 salariés. Elle représente pour les missions locales un partenariat essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes. Cet accord s'appuie également sur les opérateurs de la Fédération. Je vous propose de dire quelques mots avant que nous apposions nos signatures en bas de cet accord.

**Guy Auffret, Président FEP**

Soyez assurés que nous partageons également votre passion pour les jeunes. Je souhaite apporter quelques précisions concernant le secteur de la propreté. Au sein des services, la propreté est un acteur dynamique qui contribue fortement à leur croissance. Ce secteur comprend 14 000 entreprises sur le territoire national, qui réalisent environ 8 milliards de chiffre d'affaires et emploient près de 400 000 salariés. Notre rythme d'embauche est l'un des plus élevés de tous les secteurs d'activité, avec plus de 100 000 emplois sur une période de huit ans. Depuis quelques années, le secteur s'oriente vers une approche de services à plus forte valeur ajoutée, élargissant son champ d'activité à des prestations associées à la propreté ou dites multi services. C'est-à-dire que nous nous orientons de plus en plus vers ce que l'on appelle la maintenance de niveau 1, comme par exemple remplacer des ampoules, préparer les salles de réunion, assurer la mise en place des produits dans les sanitaires, la petite plomberie, la petite réparation de carrelage ou de moquette, un peu de serrurerie, ce que les grandes entreprises ne veulent plus faire.

Les prestations de propreté se réalisent chez le client et s'exercent auprès de tous les acteurs économiques, c'est-à-dire le tertiaire au travers des bureaux, l'industrie au sens large, les hôpitaux, les musées, les cinémas, et éventuellement les copropriétés. Ce qui conduit les entreprises à s'adapter au sens large en permanence et à offrir à leurs salariés des lieux diversifiés d'intervention. Contrairement à d'autres secteurs, l'activité de la propreté et les services associés offrent exclusivement des emplois de proximité sans risque de délocalisation. La propreté est un secteur qui propose des emplois permettant l'intégration de personnes souvent de faible qualification initiale de formation et où le capital humain est essentiel.

L'exercice de ces activités requiert en effet des compétences relatives aux techniques de réalisation, de plus en plus exigeantes au fil des années, à l'organisation de l'activité et, bien évidemment, à la relation avec le client. Pour élever le niveau de qualification des salariés, l'organisation professionnelle a entamé depuis quelques années un important travail de professionnalisation. Nous avons mis en place une filière diplômante complète avec le ministère de l'Education nationale. Aujourd'hui, ce sont mille apprentis dans sept CFA de branche. Nous allons du niveau 5 à un master en place sur Lyon.

Parallèlement, six certifications de qualification professionnelle sont en cours de construction afin de compléter les besoins de qualification couverts par la filière diplômante. La baisse démographique et la croissance du secteur conduisent les entreprises de propreté à rencontrer des difficultés de recrutement conséquentes. Nous faisons partie des métiers repérés dans le cadre de l'enquête des besoins en main-d'œuvre de l'Unedic et de l'étude sur les métiers à horizon 2015 de la DARES, comme faisant partie de ceux qui ont le plus de difficultés aujourd'hui et qui en auront encore un peu plus à l'avenir. Ces difficultés sont essentiellement renforcées par la méconnaissance de notre secteur, de nos métiers, et par un déficit d'image particulièrement auprès des jeunes, mais aussi auprès des acteurs qui agissent sur le champ de l'information, de l'orientation et même parfois de l'insertion professionnelle.

Or, nous proposons une véritable filière de qualification, nous proposons de vrais métiers, des perspectives d'évolution pour les personnes motivées et compétentes. Nous avons une convention collective qui garantit l'emploi, car nous avons signé une annexe 7 qui oblige toute nouvelle entreprise succédant à un ancien entrepreneur à reprendre le personnel en place. Enfin, nous recrutons à environ 85% en CDI.

Nous avons évidemment besoin de jeunes au sein de ce secteur. A peine 7% de nos effectifs ont moins de 26 ans, tandis que 20% de nos effectifs ont plus de 50 ans. Dans notre pays, il est dit que les jeunes ont plus de difficulté à s'insérer dans l'univers professionnel de manière durable, alors qu'ils pourraient intégrer le secteur de la propreté au travers d'actions menées conjointement par la branche professionnelle et les missions locales sur les territoires. C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de construire un partenariat soutenu avec le conseil national des missions locales.

J'ajouterai que nous avons récemment signé une convention nationale avec l'ANPE. Je rappelle enfin que la branche professionnelle est une organisation très structurée au plan national et territorial. Elle regroupe 7 chambres régionales et une chambre multi régionale, et elle s'est dotée entre autres d'une structure originale, financée par les entreprises de la branche, à hauteur de 0,15% de leur masse salariale. Il s'agit en fait du FARE qui agit déjà très fortement sur les territoires et a notamment déjà développé quelques partenariats avec des

missions locales. Pour conclure, je dirai que je compte beaucoup sur ce nouveau partenariat national qui doit se décliner au niveau régional au plus près des besoins des entreprises et des publics.

### **Florence Cerrone, Présidente FARE**

Pour intervenir efficacement sur le champ de l'emploi et de la formation, notre branche professionnelle s'est dotée d'outils et d'opérateurs implantés dans les régions. Donc, le FAF Propreté, qui est l'OPCA de la branche ; l'INIF, qui est notre organisme de formation, et qui est porteur de nos sept CFA répartis sur le territoire ; et le FARE que j'ai l'honneur de représenter.

Le FARE est donc une structure originale financée par les entreprises et qui se charge de la politique d'insertion et de professionnalisation de la gestion des ressources humaines. Il a été créé en 1995. Il est financé à hauteur de 0,15% de la masse salariale de l'ensemble des entreprises de propreté. Et il contribue au développement de l'emploi durable dans les entreprises de propreté. Nous avons un réseau de 13 chargés de missions régionaux répartis sur le territoire, et nous sommes ainsi présents auprès des entreprises et de tous les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

Nous accompagnons les entreprises de propreté dans l'amélioration de la gestion de leurs ressources humaines. D'une part, en les aidant à professionnaliser la fonction recrutement afin de mieux intégrer tous les nouveaux salariés, et notamment les jeunes et les travailleurs handicapés, sachant que nous avons deux chargés de mission spécifiques pour les travailleurs handicapés. D'autre part, les outiller afin de mieux gérer et mieux développer les compétences en interne.

La première mission du FARE est d'attirer, qualifier et intégrer dans les entreprises des nouveaux salariés et plus particulièrement des jeunes. Nous contribuons activement à la politique de développement de l'alternance portée par la branche. Et, ainsi, en complément des sept CFA territoriaux, nous proposons des formations allant du CAP au master, donc un Bac + 5. Nous avons ainsi mis en place plus de 40 organismes de formation labellisés qui couvrent tout le territoire pour développer des certificats de qualification professionnelle par la voie des contrats de professionnalisation.

Pour atteindre nos objectifs, au demeurant très ambitieux, il nous est indispensable d'informer les jeunes sur nos entreprises et sur nos métiers et de faire ainsi évoluer les représentations souvent négatives de la profession. Pour y parvenir, nous devons nous appuyer sur les personnes en charge de l'accueil et de l'orientation que sont notamment les conseillers des missions locales, et les conseillers de l'ANPE avec laquelle d'ailleurs nous avons signé un accord il y a un peu plus d'un an. Un de nos premiers objectifs aujourd'hui est d'informer sur la réalité de notre secteur d'activité avec nos atouts mais également nos contraintes afin que les chargés de mission locaux puissent conseiller, préparer et orienter les jeunes vers nos entreprises.

Des expériences sont déjà menées avec des missions locales, notamment sur Orléans. Cela montre que lorsque les jeunes sont informés et préparés, le contact avec l'entreprise et l'insertion sont grandement facilités. Je souhaite insister sur un point capital dans cet accord. Nous posons aujourd'hui un cadre national qui va fixer des grandes orientations. Mais il est important qu'au niveau régional et local, le choix des actions concrètes à mener en fonction de l'analyse des besoins et des potentiels soit réalisé et soit laissé à la charge de la territorialité. Le FARE, en s'appuyant sur son réseau de chargés de mission régionaux, et les

missions locales vont être la cheville ouvrière de cet accord et de sa mise en œuvre comme c'est déjà le cas en Languedoc Roussillon.

L'objectif de cet accord est de produire des résultats, notamment en nombre de jeunes qui vont s'insérer dans nos entreprises, et en qualifiant ainsi par la voie de l'alternance. J'espère que nous nous retrouverons pour en tirer toutes les mesures, tous les enseignements, et faire vivre au mieux cet accord. Je vous remercie.

**Françoise de Veyrinas**

De l'entreprise en passant par la formation et en accompagnant les jeunes vers vous nous ne pouvons que leur donner l'espoir d'avoir leur place dans la société économique.

La séance est levée à 12 h 30.